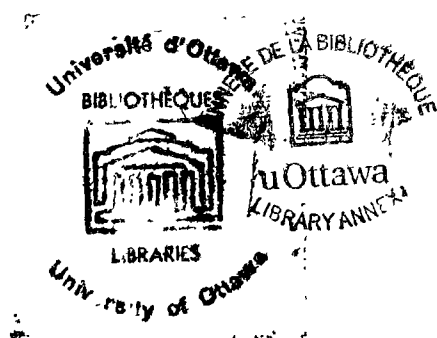


697
CSP-2

RELATIONS DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES UNIVERSITES CANADIENNES
AVEC LE GOUVERNEMENT FEDERAL
AU SUJET DE L'EDUCATION MILITAIRE DES OFFICIERS
DANS LES UNIVERSITES CANADIENNES
DE 1911 A 1949

par Antonio Le Sieur

Thèse présentée à l'Ecole de Psychologie et d'Education
de l'Université d'Ottawa en vue de l'obtention
de la maîtrise ès arts



Ottawa, Canada, 1958

UMI Number: EC55264

INFORMATION TO USERS

The quality of this reproduction is dependent upon the quality of the copy submitted. Broken or indistinct print, colored or poor quality illustrations and photographs, print bleed-through, substandard margins, and improper alignment can adversely affect reproduction.

In the unlikely event that the author did not send a complete manuscript and there are missing pages, these will be noted. Also, if unauthorized copyright material had to be removed, a note will indicate the deletion.

UMI[®]

UMI Microform EC55264
Copyright 2011 by ProQuest LLC
All rights reserved. This microform edition is protected against
unauthorized copying under Title 17, United States Code.

ProQuest LLC
789 East Eisenhower Parkway
P.O. Box 1346
Ann Arbor, MI 48106-1346

RECONNAISSANCE

Cette thèse a été préparée sous la direction de Lionel Pierre Desjarlais, Ph.D., chargé de cours à l'Ecole de Psychologie et d'Education de l'Université d'Ottawa et professeur à l'Ecole Normale de la même institution.

L'aide bienveillante et empressée que nous ont prodiguée le Colonel C. P. Stacey, O.B.E., C.D., historien en chef de la Défense nationale et le Major Charles H. Stewart, libraire du Ministère de la Défense nationale nous a grandement facilité notre travail de recherche.

A celui qui nous a guidé et à ceux qui nous ont aidé nous tenons à exprimer notre sincère reconnaissance.

CURRICULUM STVDIORVM

Antonio Le Sieur naquit à Sainte-Thècle, Province de Québec,
le 10 juin 1914.

Il obtint son B.Péd. de l'Institut Saint-Georges de Montréal en
1945 et son B.A. de l'Université d'Ottawa en 1957.

LISTE DES TABLEAUX

Tableau	page
I.- Versements du Fonds Strathcona par province et par décades, de 1916 à 1957	7
II.- Effectifs du Collège militaire royal pour l'année académique 1957-1958	11
III.- Les corps-écoles d'officiers canadiens reconnus au 15 avril 1915	38
IV.- Effectifs et loyers du corps-école d'officiers canadiens pour l'année académique 1939-1940	56
V.- Effectifs des corps-écoles d'officiers canadiens pour l'armée, l'aviation et la marine, au 31 mars 1949	88
VI.-Loyers des corps-écoles d'officiers canadiens pour l'année financière 1948-1949	95

TABLE DES MATIÈRES

Chapitre	page
INTRODUCTION	vi
I.- ANTECEDENTS HISTORIQUES	1
1. L'entraînement militaire dans les écoles publiques	4
2. L'entraînement des officiers en dehors des universités	8
3. L'entraînement des officiers dans les universités	10
II.- LA FORMATION DES OFFICIERS POUR L'ARMÉE, DE 1911 A 1942	
Le corps-école d'officiers canadiens pour l'armée, (Canadian Officers' Training Corps ou C.O.T.C.)	28
III.- LA FORMATION DES OFFICIERS POUR L'ARMÉE ET L'AVIATION, DE 1942 A 1946	
1. Le corps-école d'officiers canadiens pour l'armée	59
2. Le corps-école d'officiers canadiens pour l'aviation, (University Air Training Corps ou U.A.T.C.	64
IV.- LA FORMATION DES OFFICIERS POUR L'ARMÉE, L'AVIATION ET LA MARINE, DE 1946 A 1949	71
1. Délibérations sur les corps-écoles d'officiers canadiens	72
2. Le corps-école d'officiers canadiens pour l'armée	79
3. Le corps-école d'officiers canadiens pour l'aviation	81
4. Le corps-école d'officiers canadiens pour la marine (University Naval Training Division ou U.N.T.D.)	85
CONCLUSIONS	96
BIBLIOGRAPHIE	100
SOMMAIRE	104

INTRODUCTION

Pour qui veut être pessimiste l'histoire de l'humanité est une histoire militaire. La guerre est partout. Elle existe toujours. Les uns provoquent, les autres rétorquent. Des deux côtés on se bat. Celui qui est le mieux préparé a le plus de chances de survivre. La prudence commande d'être fort. C'est une menace, mais une menace qui paraît nécessaire.

La constitution canadienne de 1867 a prévu qu' "il est loisible à la Reine de l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des Communes de faire des lois pour la paix le service militaire, le service naval et la défense du pays".

Parmi les mesures que le Gouvernement fédéral doit adopter pour assurer la sécurité du pays, il n'en est peut-être pas de plus impérative que celle du recrutement et de la formation des officiers.

Le développement des sciences militaires d'aujourd'hui exige que ces officiers soient intelligents et instruits.

Il va sans dire que les universités sont des centres tout désignés pour le recrutement de cette espèce d'hommes.

Il en est ainsi au Canada depuis quarante-six ans. Le Gouvernement fédéral veille à l'éducation militaire des officiers et se recrute en partie dans les universités.

Ce rapport décrit rapidement les étapes du mouvement de l'éducation militaire des officiers dans les universités canadiennes à partir de 1911, jusqu'à 1949.

Ces dates n'ont pas été choisies au hasard. Expliquons un peu.

L'histoire du mouvement de l'éducation militaire des officiers dans

chaque université canadienne nous a paru une entreprise hors de mesure. A cause des proportions de ce rapport nous avons choisi de rester sur le plan de l'organisation générale.

Les Universités canadiennes ayant confié à leur association, l'Association nationale des Universités canadiennes (National Conference of Canadian Universities), fondée le 6 juin 1911, le soin de s'occuper des questions militaires d'intérêt général, nous avons jugé à propos, pour pouvoir établir un lien continu entre les étapes de ce mouvement, de le décrire dans la trame des relations de l'Association nationale des Universités canadiennes avec le Gouvernement fédéral. Ceci justifie, croyons-nous, la date du 6 juin 1911 que nous avons choisie.

La seconde date, 1949, ne peut se justifier de la même façon. Aussitôt après la deuxième guerre mondiale, la réorganisation du mouvement de l'éducation militaire des officiers dans les universités canadiennes fut entreprise. Malgré les efforts des responsables, cette réorganisation ne fut complète qu'au cours de l'année financière 1948-1949, année que nous avons choisie pour clore notre rapport.

Nous n'avons rien innové quant à la méthode appliquée dans notre recherche et notre rédaction. Il s'agit de la méthode historique avec ce qu'elle comporte d'impartialité et d'objectivité. Cependant, nous n'avons pas la prétention d'avoir atteint la perfection dans son application.

Nous nous sommes évertués à ne puiser que dans les documents officiels du Gouvernement fédéral : la Gazette du Canada, les décisions du Comité du Conseil Privé, les Comptes publics ; les documents authentiques de la Défense

nationale : les Minutes du Comité de la Milice et de la Défense, les Rapports annuels de la Défense nationale, les arrêtés généraux et militaires ; enfin, les délibérations, rapports et minutes de l'Association nationale des Universités canadiennes.

Notre but n'a pas été de discuter le pour et le contre des arguments exprimés sur l'éducation militaire des officiers dans les universités. Nous n'avons pas voulu non plus exprimer notre opinion personnelle, par le choix des faits, des idées et des réalisations. Notre intention unique a été la description, aussi honnête que possible, du mouvement de l'entraînement des officiers dans les universités, sous les aspects traditionnels des mouvements de ce genre : organisation, administration et financement.

Nous avons partagé notre rapport en quatre chapitres. Comme ce mouvement n'a pas originé subitement, le premier chapitre a été consacré aux antécédents historiques. Les trois chapitres qui suivent sont consacrés aux relations de l'Association nationale des Universités canadiennes avec le Gouvernement fédéral au sujet de l'éducation militaire des officiers. De 1911 à 1942, on assiste au cheminement hésitant et irrégulier du mouvement. Il y est question seulement de l'entraînement des officiers pour l'armée. La période de 1942 à 1946 développe les deux mouvements parallèles de l'entraînement des officiers pour l'armée et l'aviation, pendant la majeure partie de la guerre. Enfin, de 1946 à 1949 on assiste à la réorganisation de l'entraînement des officiers dans les universités qui aboutira en 1948-1949 à l'organisation définitive des trois services : officiers pour l'armée, l'aviation et la marine.

Pour éviter toute confusion et aider à la compréhension de ce rapport, voici la définition de quelques termes techniques, propres à ce travail :

Corps-école : école d'entraînement militaire des officiers dans les universités. On dira par exemple le corps-école d'officiers canadiens pour l'armée a été fondé en 1912. En anglais on le nommera Canadian Officers' Training Corps que l'on réduit habituellement à C.O."C., si on veut recourir à l'abécédaire.

Se dit également de chacun des groupements officiellement constitués dans les universités. On dira par exemple le corps-école d'officiers canadiens de l'Université d'Ottawa, ou en anglais, Ottawa University Canadian Officers' Training Corps.

Arrêté-en-conseil : décision prise par le Comité du Conseil Privé du Gouverneur-général du Canada et signée par lui.

Arrêté-général : décision générale promulguée sous forme d'ordre, à intervalles irréguliers, à l'intention des forces armées des trois armes, par l'Honorable Ministre de la Milice et de la Défense nationale, approuvée par le Gouverneur-général en conseil.

Les arrêtés-généraux sont publiés dans la Gazette du Canada, sous la signature de l'Adjudant-général et sont numérotés à partir de 1 chaque année. Ils sont envoyés aux officiers qui commandent les districts et les unités. Un arrêté-général ne peut être abrogé que par un autre arrêté-général.

Arrêté de la Milice : ordre promulgué par le Conseil de la Milice aux officiers des districts et des unités à qui les arrêtés généraux ont été expédiés. Ces arrêtés précisent et appliquent dans les détails les arrêtés-généraux. Un arrêté-général fait toujours autorité sur un arrêté de la Milice.

Commission : titre militaire qui correspond à un grade et permet d'occuper un poste dans l'un des trois services de la Défense nationale : l'armée, l'aviation ou la marine.

Nous osons espérer que par ce rapport nous aurons contribué à l'histoire de l'éducation au Canada et plus précisément à celle de l'éducation militaire dans les universités canadiennes.

CHAPITRE PREMIER

ANTECEDENTS HISTORIQUES

Le 1er novembre 1912¹, quarante-cinq ans après la signature de l'Acte confédératif (1867), par lequel le Gouvernement fédéral s'engageait à garantir la sécurité et la défense nationales, le Département de la Milice et de la Défense nationale invitait les Universités canadiennes à établir le corps-école d'officiers canadiens.

Avant d'en proposer l'établissement, les autorités militaires durent franchir plusieurs étapes qui peuvent se réduire à quatre : étude des conditions dans lesquelles certaines universités étrangères avaient organisé, administré et financé le corps-école d'officiers ; examen des conditions dans lesquelles ce corps-école d'officiers pouvait être établi dans les universités canadiennes ; élaboration d'un programme et de règlements adaptés au Canada ; établissement des relations avec les Universités dans le but de jeter les bases de l'organisation, de l'administration et du financement d'un corps-école d'officiers canadiens.

Il a paru important d'écrire ce chapitre pour replacer dans son ambiance générale le mouvement de l'entraînement des officiers dans les universités canadiennes, de manière à le faire apercevoir sous son vrai jour dans l'organisation militaire du temps.

Les minutes et les rapports annuels du Conseil de la Milice fourmillent de discussions sur la nécessité de dispenser l'éducation militaire

1. Canada, Department of Militia and Defence, General Orders, G.O. 211, November 1st 1912, Ottawa, Government Printing Bureau, 1913.

au plus grand nombre possible de citoyens et sur l'importance de se préparer à toute éventualité de guerre.

De fait, le 20 mars 1907, le Gouvernement fédéral passa un bail de quatre-vingt-dix-neuf ans avec le Gouvernement de la province d'Ontario par lequel il se porta locataire d'immenses terrains situés à Petawawa pour l'établissement d'un camp militaire pour toutes les armes de terre².

Le 27 septembre de la même année, les autorités militaires et celles du Gouvernement de la Nouvelle-Écosse en vinrent à une entente au sujet de l'organisation des corps de cadets-écoliers dans les écoles publiques de cette province³.

La même année, à la demande du Conseil de la Milice, l'Université de la Nouvelle-Écosse accepta de former des corps de cadets-doyens parmi ses étudiants et de les entraîner dans ses locaux⁴.

Enfin, avant d'élaborer l'historique des autres aspects de l'organisation militaire qui font partie intégrante de ce chapitre, mentionnons celui de la création du service de la marine qui fut autorisé le 4 mai 1910⁵.

2. Canada, Department of Militia and Defence, Report of the Militia Council, For the Fiscal Year Ending March 31st, 1907, 7-8 Edward VII, A. 1908, Ottawa, King's Most Excellent Majesty, 1907, p. 12, article 75.

3. Canada, Department of Militia and Defence, Minutes of the Militia Council, Report No. 30, September 27, 1907, (sans endroit), (sans éditeur), (sans date), p. 3-4, article 1137.

4. Canada, Department of Militia and Defence, Op. cit., note 2, p. 10, article 59.

5. Canada, Statutes of Canada, 9-10 Edward VII, The Naval Service Act, May 4, 1910, Chapter 43, Vol. I, Ottawa, King's Most Excellent Majesty, 1910, p. 379

Par ces quelques faits nous avons pu concevoir un peu l'envergure du mouvement militaire aux environs de 1910 au Canada, ce qui laisse immédiatement à supposer que le Gouvernement fédéral et les autorités de la Milice et de la Défense songeaient déjà au problème capital de l'entraînement des officiers, problème dont la solution était aussi impérieuse que celle de l'entraînement des cadets de toutes catégories.

Ce chapitre est le récit des projets ou des entreprises que les autorités gouvernementales et militaires ont proposés ou réalisés, avant le 6 juin 1911, c'est-à-dire avant le premier meeting de l'Association nationale des Universités canadiennes, dans le triple but de discipliner la jeunesse, de former des officiers et de rendre le pays fort militairement, projets et entreprises centrés sur les écoles, collèges et universités, domaines exclusifs des gouvernements provinciaux lorsqu'il s'agit d'éducation.

Voici les trois sections telles qu'elles sont intitulées dans ce rapport :

1. L'entraînement militaire dans les écoles publiques.
2. L'entraînement des officiers en dehors des universités.
3. L'entraînement des officiers dans les universités.

Grâce à cette vue d'ensemble du mouvement d'éducation militaire au Canada, avant 1911, on s'expliquera peut-être mieux l'effort du Gouvernement fédéral pour organiser l'entraînement des officiers dans les universités canadiennes.

1. L'ENTRAÎNEMENT MILITAIRE DANS LES ÉCOLES PUBLIQUES

L'entraînement militaire étant une forme d'éducation, il importe de le commencer dès le jeune âge, c'est-à-dire au moment où les habitudes de discipline, d'endurance, d'esprit de décision et d'obéissance se contractent le plus facilement.

C'est de cette constatation qu'est née l'institution du Fonds Strathcona, sanctionné dans ses principes et ses applications par les arrêtés-en-conseil P. C. 1766 et 1767 du 13 août 1908⁶.

Ce Fonds fut établi par le Très Honorable Lord Strathcona, Haut-Commissaire du Canada au Royaume-Uni, avec l'aide du Gouvernement du Dominion dans le but d'encourager l'instruction et l'entraînement militaires des élèves des écoles primaires et secondaires publiques, soumises au contrôle des Gouvernements provinciaux.

L'administration générale de ce Fonds est entre les mains du Gouverneur-Général et du Premier Ministre de l'éducation des Provinces.

L'administration courante en est confiée à un comité exécutif dont les membres sont désignés conjointement par le Gouvernement fédéral, le Département de la Milice et de la Défense nationale et les Gouvernements provinciaux.⁷

6. Copie conforme d'un rapport du Comité du Conseil Privé en date du 13 août 1908, approuvé par le Gouverneur-Général du Canada.

7. Le Comité exécutif du Fonds Strathcona ne s'est pas réuni depuis 1921.

En mars 1909, Lord Strathcona versa \$250,000.00 à ce Fonds, auxquels il ajouta, quelques semaines plus tard, la somme de \$50,000.00 pour en porter le capital initial à \$300,000.00. En 1910, il le gratifia d'une nouvelle somme au montant de \$200,000.00 pour constituer un fonds global définitif de \$500,000.00.⁸

L'argent fut versé au Gouvernement fédéral qui, depuis, en tire un revenu annuel de \$20,000.00, fruit d'un impôt de 4% sur le revenu, somme qu'il attribue en totalité à l'entraînement militaire dans les écoles publiques⁹.

Tel qu'on le lit dans sa constitution, le Fonds Strathcona a pour objet principal l'éducation sous toutes ses formes habituelles : physique, intellectuelle, morale et patriotique :

Son objet n'est pas seulement d'améliorer l'état physique et les capacités intellectuelles des enfants en leur inculquant des habitudes d'action rapide, d'ordre et de prompt obéissance, mais aussi de leur faire comprendre le patriotisme et à bien se convaincre que le premier devoir d'un citoyen libre est de se préparer à défendre son pays¹⁰.

8. Canada, Department of National Defence, The Strathcona Trust for the Encouragement of Physical and Military Training in the Public Schools of Canada, Ottawa, (sans éditeur), 1948, p. 5.

9. Strathcona Trust, First Annual Report of the Executive Council of the Strathcona Trust for the Encouragement of Physical and Military Training in Public Schools, Covering the Period from April 5, 1909 to June 30, 1910, Ottawa, Hope & Sons, 1910, p. 4.

10. Fonds Strathcona, Constitution du Fonds Strathcona, version française, (sans endroit), (sans éditeur), (sans date), p. 5, copie certifiée (sic, certifiée), (sic, copie conforme et non certifiée), d'un rapport du Comité du Conseil Privé, approuvé par son Excellence le Gouverneur-Général, le 13 août 1908.

Le Comité exécutif du Fonds Strathcona a toute autorité pour accorder des bourses aux instituteurs qui désirent se perfectionner dans l'instruction et l'entraînement militaires, des récompenses aux instructeurs gradés qui sont les plus habiles à entraîner les cadets et des prix aux écoles qui atteignent le plus haut degré de perfection dans l'un ou l'autre genre d'exercices militaires prescrits.

Le Tableau I de la page suivante montre la répartition par provinces des \$20,000.00 que le Gouvernement fédéral tire du Fonds Strathcona. Les années qui y sont mentionnées se succèdent par décades à partir de l'année académique 1916-1917. On n'y donne pas toutes les années parce que la chose aurait été parfaitement inutile pour montrer le point de vue qui nous intéresse.

C'est ainsi que le Gouvernement fédéral, par l'entremise du Fonds Strathcona et avec la collaboration des Gouvernements provinciaux est arrivé à introduire l'éducation militaire dans les écoles primaires et secondaires du pays.

Entre les cadets-écoliers et les militaires de carrière, il y avait la classe des jeunes gens de plus de dix-huit ans, en âge de s'orienter vers le monde du travail ou celui des études universitaires pour qui le Gouvernement fédéral avait instauré les corps de cadets-doyens qui comptaient 9000 membres au 31 mars 1908¹¹ et qui étaient l'unique source de recrutement d'officiers pour la milice canadienne.

11. Canada, Department of Militia and Defence, Report of the Militia Council, For the Fiscal Year Ending March 31st 1908, 8-9 Edward VII, Sessional Paper No. 35, A. 1909, Ottawa, King's Most Excellent Majesty, 1909, p. 16, article 93.

TABLEAU I

Versements du Fonds Strathcona par province et par décades de 1916 à 1957¹²

Province	1916-1917	1926-1927	1936-1937	1946-1947	1956-1957
	\$	\$	\$	\$	\$
	20,000.00	20,000.00	20,000.00	20,000.00	20,000.00
Alberta	1,211.69	1,457.54	1,516.95	1,483.12	1,611.42
Colombie britannique	720.29	984.65	1,059.02	1,246.03	1,731.76
Ile du Prince-Édouard	224.74	167.75	169.55	172.54	154.88
Manitoba	1,270.40	1,435.79	1,292.75	1,156.99	1,147.92
Nouveau-Brunswick	893.51	782.10	774.75	886.39	969.84
Nouvelle-Écosse	1,371.13	1,088.28	1,060.33	1,151.11	1,128.59
Ontario	7,015.30	6,706.97	6,469.86	6,358.27	5,082.30
Québec ¹³	5,601.31	5,311.32	5,685.50	5,889.71	6,145.62
Terreneuve ¹⁴	-	-	-	-	738.49
Saskatchewan	1,621.63	2,065.60	1,971.09	1,655.84	1,289.18

12. Les montants contenus dans ce tableau ont été gracieusement fournis par Monsieur G. Yuill Loughead, administrateur en chef du Fonds Strathcona, le 16 juin 1958, au nom du Ministre de la Défense nationale, au bâtiment A, Local 2815, Quartiers-généraux, Ottawa.

13. Les sommes qui apparaissent en regard du nom Québec contiennent les montants versés aux écoles catholiques et protestantes, sommes qui sont données séparément dans les rapports du Ministre de la Défense nationale.

14. La province de Terreneuve ne s'est alimentée au Fonds Strathcona qu'à partir de l'année académique 1950-1951.

Les cadets-doyens les mieux doués qui désiraient devenir officiers de l'armée devaient se rendre ensuite au Collège militaire royal, institution qui fait l'objet de la section suivante.

2. L'ENTRAÎNEMENT DES OFFICIERS EN DEHORS DES UNIVERSITÉS

Il ne fait de doute pour personne que la formation des chefs ou des officiers est primordiale dans tout service. C'est dans l'intention de pourvoir l'armée canadienne en bons officiers que le Gouvernement fédéral institua en 1876¹⁵ le Collège militaire de Kingston qui devint en 1878¹⁶ le Collège militaire royal :

Est établie une institution destinée à donner une éducation complète dans toutes les branches de la tactique militaire, y compris l'art des fortifications, le génie et les connaissances scientifiques générales dans les matières relatives et nécessaires à la carrière des armes, et qui entrent dans la formation des officiers destinés au commandement et à l'état-major¹⁷.

Les organisateurs de ce collège s'inspirèrent de la constitution de l'Académie militaire royale de Woodrich, Angleterre, et de l'Académie militaire des États-Unis, située à West Point.¹⁸

15. James Collins Miller, National Government and Education in Federated Democracies, Dominion of Canada, Philadelphia, James Collins Miller, 1940, p. 230.

16. *Idem*

17. Canada, Statuts révisés du Canada, Loi concernant le Collège militaire royal, vol. III, chapitre 131, Ottawa, Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1927, p. 2921, article 3.

18. J.-C. Miller, Op. cit., p. 230.

Il fallut adapter les programmes à ceux des universités canadiennes pour permettre aux candidats de s'orienter vers la vie civile ou les institutions militaires étrangères, une fois leurs études terminées.

Seuls les sujets britanniques des provinces canadiennes y étaient admis. Le nombre d'étudiants choisis pour chaque province est proportionnel au nombre de cadets-doyens entraînés comparé à celui de la population totale de la Province.¹⁹

Le Collège militaire royal est administré par un officier militaire qui porte le titre de commandant. Celui-ci et ses adjoints sont nommés par le Gouverneur-Général en conseil sur la recommandation du Ministre de la Défense nationale²⁰.

Cet officier est soumis aux directives du quartier-général de la Défense nationale d'Ottawa²¹ et est assisté dans ses fonctions par un directeur des études, un chargé de personnel et un maître de solde²².

Enfin, chaque année un bureau de visiteurs, composé de citoyens civils et militaires, font l'inspection générale du Collège et rédigent un rapport sur son fonctionnement et ses résultats²³.

19. Idem

20. Id., *ibid.*, p. 233.

21. L'appellation "Défense nationale" utilisée aujourd'hui a été introduite en remplacement de celle de "Milice et Défense", par un arrêté-en-conseil qui a pris effet le 1er janvier 1923, par lequel les trois services de "Militia and Defence", Department of Naval Service and the Air Board furent unifiés.

22. J.-G. Miller, *Op. cit.*, p. 233.

23. Idem

Le tableau de la page suivante donne le nombre d'étudiants de chaque province qui ont suivi les cours du Collège militaire royal pour l'année académique 1957-1958.

Ce tableau nous permet de constater les efforts que le Gouvernement fédéral a déployés pour promouvoir la formation des officiers en dehors des universités au cours de la dernière année académique et de nous rendre compte du petit nombre d'officiers dont le pays aurait pu disposer si les Universités avaient refusé l'entraînement des officiers chez elles, à moins que le Gouvernement fédéral eût pu y suppléer d'une autre façon.

Mais malgré cet effort le nombre de gradés qui sortirent chaque année du Collège militaire royal avant le 6 juin 1911 s'avéra insuffisant. Dans le but de le grossir et d'avoir un plus grand choix de sujets, le Gouvernement fédéral jeta les yeux sur les universités.

3. L'ENTRAÎNEMENT DES OFFICIERS DANS LES UNIVERSITÉS

Pour compléter la frêse militaire canadienne, il ne manquait plus que les étudiants des universités. Il était normal que la formation militaire commencée au stade primaire pût trouver son couronnement à l'université.

En instituant des cours spéciaux d'entraînement pour les officiers dans les universités, le Gouvernement fédéral eut pour souci d'élever le standard culturel des officiers de la Milice et de la Défense nationale, d'encourager les études militaires chez ceux qui se destinent à la gouverne de la nation et d'augmenter le nombre d'officiers pour parer à toute

TABLEAU II²⁴

Effectifs du Collège militaire royal
pour l'année académique 1957-1958²⁵

Province d'origine	1 ^{ère} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année	Total
Alberta	3	6	7	11	27
Colombie britannique	-	1	16	7	24
Ile du Prince-Edouard	-	-	2	2	4
Manitoba	3	5	3	5	16
Nouveau-Brunswick	-	1	5	3	9
Nouvelle-Ecosse	1	2	4	3	10
Ontario	41	34	76	65	216
Québec	2	4	35	25	66
Terreneuve	-	-	-	-	-
Saskatchewan	2	1	13	8	24

24. Les données numériques de ce tableau nous ont été gracieusement fournies par le secrétaire-archiviste du Collège militaire royal de Kingston, le 23 juin 1958.

25. Le contingent d'officiers gradés pour l'année académique 1957-1958 est exclusivement constitué par les étudiants finissants de la quatrième année dont le nombre s'élève à 129.

éventualité. Ce sont du moins les intentions avouées que l'on trouve formulées dans le rapport du Conseil de la Milice pour l'année fiscale 1909-1910:

To encourage a higher educational standard for future officers of the Permanent Force and Active Militia, by offering commissions in the former to qualified graduates of such universities, to encourage military studies among those who will probably be the leaders of the nation in the future, and, ultimately, to augment the number of persons qualified to become officers of the Militia Force in the event of emergency²⁶.

Ces buts multiples de l'entraînement des officiers dans les universités reposent sur les droits et devoirs auxquels le Gouvernement fédéral est lié par l'Acte confédératif et qui lui enjoignent d'assurer le mieux possible la sécurité collective des Provinces.

Jusqu'à vers 1906, la grande majorité des officiers de l'armée canadienne obtinrent leurs commissions des académies militaires du Royaume-Uni.

Mais peu à peu le mouvement se dessina de décerner ces grades au Canada, par l'entremise du Collège militaire royal et de l'Armée qui en accordaient un certain nombre chaque année.

Mais, à l'exemple des universités du Royaume-Uni, l'idée se propagea de dispenser au Canada l'entraînement militaire des officiers dans les universités en vue de l'obtention simultanée des commissions de l'armée et des grades académiques.

C'est à la recherche de solutions adéquates au triple problème de l'organisation, de l'administration et du financement de l'entraînement des

26. Canada, Department of Militia and Defence, Report of the Militia Council, For the Fiscal Year Ending March 31st 1910, 1 George V, Sessional Paper No. 35, A. 1911, Ottawa, King's Most Excellent Majesty, 1910, p. 118, article 145.

officiers dans les universités canadiennes que le Gouvernement fédéral s'attacha, de concert avec les Universités, entre les années 1906 et 1911.

Le mouvement origina en 1906 et eut pour initiateur le Dr W. Peterson, Principal de l'Université McGill. Celui-ci écrivit au Conseil de la Milice pour lui représenter que, les Universités du Royaume-Uni s'étant montrées favorables à l'entraînement des officiers, il était peut-être temps de lancer le même mouvement au Canada au moins dans les classes de génie : "The time had come, when it would be considered superfluous to send officers to England for training in such subjects as engineering"²⁷.

Dans la même lettre le Dr W. Peterson demanda au Conseil de la Milice les raisons pour lesquelles les étudiants des universités canadiennes ne pourraient pas eux aussi obtenir leurs commissions dans leurs propres institutions.

Le 5 juin 1906 le Conseil de la Milice étudia les remarques du Dr W. Peterson mais ne put formuler aucune résolution parce que le Président du Conseil de la Milice, Sir F. W. Borden était absent²⁸.

Le Dr W. Peterson ayant manifesté le désir de recevoir une réponse avant le 14 juin, jour de son départ pour l'Angleterre, le Conseil de la Milice, dans sa réunion du 12 juin, proposa que, vu le peu de positions vacantes dans l'armée et eu égard aux commissions décernées annuellement au

27. Canada, Department of Militia and Defence, Minutes of the Militia Council, Report No. 23, June 5, 1906, (sans endroit), (sans éditeur), (sans date), p. 4, articles 1019-1021, fiche 857-4-1.

28. Idem

Collège militaire royal, l'Université McGill ne pourrait compter sur plus de trois commissions et à la seule condition que les cours soient en tous points équivalents à ceux des universités d'Angleterre et d'Ecosse²⁹.

Après avoir stipulé tout ce qui précède, le Conseil de la Milice conseilla au Dr W. Peterson de profiter de son voyage en Europe pour se rendre compte sur place des conditions dans lesquelles l'entraînement militaire des officiers était donné dans les universités du Royaume-Uni³⁰.

Après son retour d'Angleterre, le Dr W. Peterson eut une entrevue avec le Colonel E. Fiset, D. S. O., Ministre de la Milice et de la Défense et le Major-Général Percy H. N. Lake d'Angleterre, Conseiller Militaire en Chef du Gouvernement canadien³¹.

Aucune résolution nouvelle ne fut adoptée à l'issue de cette réunion et les propositions du 12 juin 1906 demeurèrent inchangées³².

Cependant il faut noter qu'il y fut question non seulement de l'organisation et de l'administration de l'entraînement militaire des officiers, mais aussi de son financement : "It would probably be able to make a reasonable grant towards the expenses of detailing officers to give suitable military instruction"³³.

29. Canada, Department of Militia and Defence, Minutes of the Militia Council, Report No. 24, June 12, 1906, (sans endroit), (sans éditeur), (sans date), p. 3, article 1035, fiche 857-4-1

30. Idem

31. Canada, Department of Militia and Defence, Minutes of the Militia Council, Report No. 12, March 7, 1907, (sans endroit), (sans éditeur), (sans date), p. 3-4, articles 553-555, fiche 857-4-1.

32. Idem

33. Idem

Le rapport ajoute que cette suggestion méritait d'être plus soigneusement étudiée et que le Major-Général Percy H. N. Lake ne pouvait le faire, parce qu'il devait consacrer tout son temps à la préparation de la Conférence impériale de Londres.³⁴

Entre temps le Dr W. Peterson essaya d'évaluer le coût approximatif des cours d'entraînement des officiers dans son université et communiqua un exposé au Conseil de la Milice qui en fut saisi le 23 juin 1907 :

"... he thought that of the permanent staff in Canada and of the permanent Force could be got to deliver courses at a probable expense of, say, \$100. and travelling expenses for each course of lectures (5 courses).³⁵

Un mois plus tard, le 25 juillet, le Major-Général Percy H. N. Lake rencontra le Dr W. Peterson à l'Université McGill et lui fit des propositions où l'on voit déjà se préciser certains détails du financement de l'entraînement des officiers dans les universités :

That the Department of Militia and Defence would be prepared to detail officers to give a course of lectures upon each of the five military subjects proposed and to bear the cost of transport and travelling expenses of those officers.

... the University on its side would be prepared to pay a fee of \$100. for each course of lectures to the officer delivering them.³⁶

Comme on le voit les autorités militaires voulaient que le Dr W. Peterson considérât l'enseignement militaire donné à l'Université McGill comme un complément des cours académiques pour lesquels l'Université

34. Idem

35. Canada, Department of Militia and Defence, Minutes of the Militia Council, Report No. 26, 1907, (sans endroit), (sans éditeur), (sans date), p. 7, article 1020, fiche 857-4-1.

36. Canada, Department of Militia and Defence, Minutes of the Militia Council, Report No. 27, July 29, 1907, (sans endroit), (sans éditeur), (sans date), p. 6, articles 1045-1049, fiche 857-4-1.

s'engageait à embaucher et à payer des professeurs. De cette façon le Gouvernement fédéral, en dernier ressort, ne pourrait être accusé de financer une partie de l'éducation donnée dans une université.

Le Dr W. Peterson crut que les termes de cette entente pouvaient être acceptés par le Bureau des Gouverneurs de l'Université McGill, mais manifesta son espoir qu'un jour certains des cours théoriques requis pourraient être donnés par des professeurs de son Université :

As far as he was in a position to speak for the Governing Board of the University, he thought the proposal would be acceptable, though he himself hoped that, in the future, the University might find itself able to undertake certain of the courses of lectures by utilizing its own professional staff.³⁷

Ces succès relatifs n'eurent point d'écho immédiat. Les choses en restèrent là pendant plus de deux ans. Le Major-Général Percy H. N. Lake demeura en Grande-Bretagne pendant près de huit mois, entre le 24 mars et le 11 novembre 1908.

Celui-ci, tout comme le Dr W. Peterson, profita de son voyage au Royaume-Uni pour étudier le fonctionnement de l'entraînement des officiers dans les universités britanniques.

Cependant, s'il faut rejeter que les dispositions du 29 juillet 1907 aient eu quelque influence sur les universités canadiennes en général, il faut accepter que l'Université McGill organisa ces cours au complet et qu'au terme de l'année académique 1908-1909 douze étudiants de cette université obtinrent des résultats satisfaisants dans l'entraînement militaire³⁸.

37. Idem

38. Canada, Department of Militia and Defence, Report of the Militia Council, For the Fiscal Year Ending March 31, 1909, 9-10 Edward VII, A. 1910, Sessional Paper No. 35, Ottawa, King's Most Excellent Majesty, 1909, p. 77, article 147.

Après le retour du Major-Général Percy H. N. Lake les choses continuèrent de marcher au ralenti, et la pénurie d'officiers continua de sévir. Parmi les remarques de son rapport du 31 mars 1909, le Major-Général Percy H. N. Lake exprima à maintes reprises la grande lacune de l'organisation militaire canadienne : manque d'officiers qualifiés : "The first of these affirms the absolute necessity of having good officers (...) our system has failed to provide us with a sufficient number of good officers..."³⁹

Mais un autre mouvement commença à se dessiner en faveur d'un corps-école d'officiers organisé en union avec le corps de cadets-doyens qui comptait des compagnies de tir dans plusieurs universités, entre autres celles de Toronto et de Queen's⁴⁰.

Les propositions de ces deux Universités furent étudiées principalement par le Major C. F. Winter, responsable des cadets-doyens et Monsieur A. G. Lewis, secrétaire du Conseil Exécutif du Fonds Strathcona⁴¹.

Malgré les conseils du Major-Général Percy H. N. Lake d'organiser un corps-école d'officiers du type britannique et d'emboîter le pas à la suite de l'Université McGill, les Universités de Toronto et de Queen's persistèrent dans leur résolution de maintenir des compagnies de cadets-doyens,

39. Canada, Department of Militia and Defence, Report of the Militia Council, For the Fiscal Year Ending March 31, 1909, 9-10 Edward VII, A. 1910, Sessional Paper No. 35, Ottawa, King's Most Excellent Majesty, 1909, p. 77, article 147.

40. Canada, Department of Militia and Defence, Minutes of the Militia Council, Report No. 28, November 29, 1909, (sans endroit), (sans éditeur), (sans date), p. 5, article 1075.

41. Idem, article 1076

ce que cependant, le Conseil de la Milice approuva le 23 février 1910 pour l'Université Queen's⁴² et le 5 juillet pour celle de Toronto⁴³.

Mais, répondant à une demande d'assistance de la part de l'Université de Toronto pour la construction d'un manège pour ses compagnies d'officiers, le Conseil de la Milice lui fit savoir que toute aide lui était refusée :

"That there would be no expense to the public for current fiscal year ; and also that the Government would not undertake to provide armoury accommodation."⁴⁴

Le Major-Général Percy H. N. Lake demoura immuable dans sa détermination de créer un corps-école d'officiers du type britannique dans le but de combler l'alarmante lacune d'officiers qualifiés :

Having observed the high value placed by the British War Office upon a university training for candidates for commissions in the Army, the Militia Council decided, in 1908, with the concurrence of the War Office, to co-operate with Canadian universities in establishing thereat courses of Military instruction similar to those already successfully in operation at Oxford, Cambridge, Edinburgh, Dublin and other British universities⁴⁵.

C'est à la réalisation de cette ambition que le Major-Général Percy H. N. Lake s'attacha entre les années 1906 et 1908, avec l'aide du Dr W. Peterson, Principal de l'Université McGill. Tous deux avaient

42. Canada, Department of Militia and Defence, Minutes of the Militia Council, Report No. 6, February 23, 1910, (sans endroit), (sans éditeur), (sans date), p. 15, articles 255-257, fiche 32-1-114.

43. Canada, Department of Militia and Defence, Minutes of the Militia Council, Report No. 16, July 5, 1910, (sans endroit), (sans éditeur), (sans date), p. 5, articles 645-648.

44. Idem

45. Canada, Department of Militia and Defence, Op. cit., note 38, p. 118-119, article 144.

également constaté de visu les bons résultats obtenus dans les universités britanniques. Enfin, tous deux virent progresser la même expérience à l'Université McGill entre les années 1908 et 1910.

Finalement le Conseil de l'Armée se rangea à l'avis du Major-Général Percy H. N. Lake et s'avoua prêt à décerner des commissions pour l'armée aux étudiants d'université qui suivraient et réussiraient les cours théoriques et pratiques d'entraînement des officiers :

The Army Council, being anxious to assist in the work, expressed their readiness to offer a certain number of commissions in the regular army to graduates who should qualify themselves through these courses⁴⁶.

Le 25 novembre 1910, malgré le refus qu'il avait essayé le 5 juillet précédent, le Président R. A. Falconer de l'Université de Toronto écrivit à titre personnel au Président du Conseil de la Milice, Sir F. W. Borden, pour lui demander de l'aide financière pour la construction d'un manège militaire qui serait affecté cette fois-ci à l'entraînement des officiers, suivant les propositions du Conseil de la Milice.⁴⁷

A la suggestion du Brigadier-Général W. H. Cotton, le Président R. A. Falconer suggéra que le Gouvernement fédéral débourse \$90,000.00 dont \$40,000.00 seraient consacrés à l'achat du terrain et le reste à l'érection du manège, faisant remarquer que les \$50,000.00 qui restaient étaient bien insuffisants⁴⁸.

46. *Idem*, article 146.

47. Canada, Department of Militia and Defence, Minutes of the Militia Council, Report No. 2, February 7 and 9, 1911, (sans endroit), (sans éditeur), (sans date), p. 7, article 85.

48. *Idem*

La demande du Président R. A. Falconer accusait un changement radical d'attitude et montrait un réel désir d'établir l'entraînement des officiers. Cependant le Conseil de la Milice, n'ayant pas encore élaboré de programme et de règlements, ne pouvait se lancer dans l'aventure d'une assistance financière aussi élevée.

Enfin, le 6 décembre 1910, le Conseil de la Milice parvenait à élaborer un programme et des règlements dans ce but⁴⁹.

Ce programme fut discuté en tous points et la Major-Général Colin Mackenzie, Chef du personnel général, suggéra qu'une copie des décisions du Conseil de la Milice soient expédiées aux surintendants d'éducation de toutes les provinces ainsi qu'aux universités et aux institutions affiliées⁵⁰.

De plus le Chef du personnel général indiqua que l'équipement serait dorénavant fourni gratuitement aux étudiants et que des prêts aux universités seraient consentis pour les aider à organiser ce corps-école d'officiers :

... in addition to the free issue of service dress, arms and equipment to each member, the proposals provided for a loan from Militia funds, subject to re-payment and interest, in order to assist in the initial organization of contingents, the construction of miniature ranges, where required, and the provision of drill halls, offices, store rooms, etc.⁵¹

Cette fois-ci le Conseil de la Milice se montrait libéral envers les étudiants en leur accordant le vêtement, l'armement et l'équipement.

49. Canada, Department of Militia and Defence, Minutes of the Militia Council, Report No. 21, December 6, 1910, (sans endroit), (sans éditeur), (sans date), p. 4, article 1008, fiche 7429-1-1.

50. Idem, article 1009.

51. Idem, article 1010.

Cependant aucune résolution ne fut adoptée sur les diverses propositions sus-mentionnées et le Conseil de la Milice différa toute action.⁵²

Six semaines plus tard, le 19 janvier 1911, le Chef du personnel général et les membres du Conseil de la Milice remanièrent les règlements élaborés à la séance du 6 décembre 1910.⁵³

Après approbation par le Conseil de la Milice, les programmes et les règlements furent expédiés⁵⁴ à vingt-trois institutions d'enseignement supérieur : "This scheme was circulated to the Principals of twenty-three universities and colleges..."⁵⁵

Voici les noms de ces institutions tels qu'on les trouve dans le rapport No 1 des Minutes du Conseil de la Milice au 19 janvier 1911 : Acadia, Bishop's College, Dalhousie College, King's College, Laval (Québec), Laval (Montréal), Manitoba College, McGill University, McMaster, Mount Allison, New Brunswick, Ottawa, Queen's, St Francis Xavier, Toronto, Trinity College, Victoria University, Western, Brandon College, McGill University College (C. B.), Prince of Wales' College, St John's College, Truro Agricultural College.

Après ces décisions, le Président du Conseil de la Milice à qui le président de l'Université de Toronto R. A. Falconer avait fait une demande d'aide financière le 25 novembre 1910, résolut de lui écrire lui-même. C'est ce qu'il fit le 9 février 1911.

52. Idem, article 1011

53. Canada, Department of Militia and Defence, Minutes of the Militia Council, Report No. 1, January 9, 1911, (sans endroit), (sans éditeur), (sans date), p. 4, article 9, fiche 7429-1-1

54. Idem, article 11

55. Canada, Department of Militia and Defence, Report of the Militia Council, For the Fiscal Year Ending, March 31, 1911, 2 George V, Sessional Paper No. 35, A. 1912, Ottawa, King's Most Excellent Majesty, 1911, p. 9, article 4.

Dans sa lettre Sir F. W. Borden précisa l'attitude du Gouvernement fédéral et du Conseil de la Milice à l'égard de l'aide financière réclamée :

What the Government undertook to do for the University of Toronto it would also be obliged to do for the other universities if such were desired and that moreover, the Department could not and it was never intended that it should, undertake the erection of armouries at such a cost to the public as was proposed.⁵⁶

Ainsi l'Université de Toronto essayait un second refus d'aide de l'Etat, bien qu'elle eût adopté le plan du Major-Général Percy H. N. Lake.

Le 14 mars suivant, le Conseil de la Milice fut mis au courant des réponses des Universités à sa circulaire expédiée le 9 janvier précédent. Douze institutions répondirent, parmi lesquelles se trouvèrent les plus importantes : "... 12 replies had been received, including replies from all the more important institutions..."⁵⁷

Dans le rapport no 6, en date du 14 mars 1911 des Minutes du Conseil de la Milice et de la Défense on trouve dix-sept noms au lieu de douze : Queen's, Trinity College, Laval (Montréal), Mount Allison, McGill University, Victoria University, Ottawa, Toronto, Dalhousie College, Prince of Wales' College, King's College, McGill University College (C. B.), Truro Agricultural College, Bishop's College, Acadia, New Brunswick.

Mais, ce à quoi il fallait s'attendre et que nous révèle le rapport

56. Canada, Department of Militia and Defence, Minutes of the Militia Council, Report No. 2, February 7 and 9, 1911, (sans endroit), (sans éditeur), (sans date), p. 7, article 87.

57. Canada, Department of Militia and Defence, Minutes of the Militia Council, Report No. 6, March 14, 1911, (sans endroit), (sans éditeur), (sans date), p. 5, article 230, fiche 7429-1-1.

du Conseil de la Milice, la plupart de ces institutions réclamèrent l'assistance de l'Etat :

... although the replies received were, on the whole, favorable to the project, discussions are still proceeding in respect to matters of detail ; these are principally of a financial nature and have, so far, prevented any definite acceptance of the proposal.⁵⁸

Trois Universités entre autres se signalèrent à ce sujet : "Queen's, Toronto and McGill Universities, all advanced claims for more liberal treatment".⁵⁹

Malgré tout le Conseil de la Milice pouvait compter dorénavant sur la participation des Universités au plan d'entraînement des officiers, à la condition toutefois de trouver une solution à son financement.

Pour les Universités la principale difficulté était de trouver des locaux, de les chauffer, de les éclairer et des les entretenir.

Leurs appels à l'assistance financière n'étaient cependant pas dépourvus de scepticisme. Elles n'espéraient pas obtenir si facilement gain de cause. Elles soupçonnaient bien que le Gouvernement fédéral ne pourrait se montrer plus généreux à leur égard pour l'entraînement des officiers qu'il ne l'avait été envers les écoles primaires et secondaires pour l'entraînement des cadets.

En effet, la constitution du Fonds Strathcona, rédigée conjointement par le fondateur, Lord Strathcona, et le comité exécutif interdisait à cette

58. Canada, Department of Militia and Defence, Report of the Militia Council, For the Fiscal Year Ending March 31, 1911, 2 George V, Sessional Paper No. 35, A. 1912, Ottawa, King's Most Excellent Majesty, 1911, p. 9, article 4.

59. Canada, Department of Militia and Defence, Op. cit., note 57.

époque aux administrateurs de se rémunérer à même le Fonds et de dédommager même les écoles qui mettaient des locaux à la disposition des corps de cadets afin de diriger le plus possible d'argent vers l'entraînement lui-même :

(c) Dans les premiers temps au moins, tout l'argent fourni sera consacré à faire progresser ces exercices dans les écoles publiques et autres institutions de ce genre qui reçoivent les subsides de l'Etat.

...
(e) Les services des membres du conseil exécutif et des comités locaux seront gratuits. Ni gages, ni honoraires ne seront payés à même le Fonds.

Cependant l'attitude ferme des Universités les plus importantes ne fut pas sans impressionner le Conseil de la Milice. Pour que le mouvement de l'entraînement des officiers dans les universités ne soit pas compromis, ce dernier élaborait de nouvelles propositions où il s'engageait à défrayer la moitié des constructions, à assurer l'entretien des locaux et du mobilier, pourvu que le tout retourne à la Couronne :

It was decided that the Department should adhere to its policy of providing half the cost of any armoury that might be erected, the title of the armoury when constructed, to be vested in the Crown, the Department to provide for the maintenance, lighting, heating and caretaking thereof.⁶¹

Cette nouvelle proposition cachait un subterfuge fatal pour les Universités mais aussi un argument en leur faveur. D'une part, le Conseil de la Milice s'offrait à payer la moitié du coût des bâtiments, mais d'autre part, il se retirait avec un butin égal à son investissement, lequel lui

60. Fonds Strathcona, Op. cit., p. 6

61. Canada, Department of Militia and Defence, Op. cit., note 57, p. 6, article 231 (a).

servirait à payer les menues dépenses annuelles inhérentes à l'entraînement des officiers.

Cette proposition invitait les Universités à faire un don à l'Etat, mais ce don était celui d'un propriétaire qui se dépouille en faveur d'un administrateur quelconque. Apparemment le don de l'Etat lui était semblable, mais au fond il n'était que le geste du représentant du peuple.

Après ce don, il ne resterait plus aux Universités que les embarras, le travail et l'obligation implicite d'occuper indéfiniment les bâtiments suivant les intentions pour lesquelles ils auraient été construits.

Cependant, on y découvre un argument en faveur d'une assistance annuelle staturaire concernant l'éclairage, le chauffage et l'entretien.

En effet, les sommes que le Gouvernement fédéral consacrerait aux menues dépenses annuelles finiraient un jour par épuiser le capital cédé par chaque Université, ce qui, automatiquement forcerait le Gouvernement fédéral à prendre entièrement à sa charge, sans le secours des Universités, toutes les dépenses qu'occasionnerait l'entraînement des officiers.

Mais suivant ce processus le Gouvernement fédéral restait indemne de toute ingérence dans l'administration des universités, car à ce moment-là il serait devenu propriétaire des établissements cédés.

Voilà où en étaient les choses lorsque, le 6 juin 1911, les Universités canadiennes décidèrent de se réunir à l'Université McGill pour discuter de leurs problèmes communs et se constituer en association nationale.

Le bilan de ces "antécédents historiques" pourrait se ramener à deux choses principales : premièrement, le Conseil de la Milice élaborera un programme et des règlements pour le corps-école d'officiers ; il s'engagea à nommer des instructeurs, à payer leurs déplacements et à munir les étudiants de tout le nécessaire pour l'entraînement militaire ; secondement, douze Universités se dirent prêtes à appliquer le programme élaboré par le Conseil de la Milice, à administrer le corps-école d'officiers et à payer les instructeurs de l'armée, mais elles refusèrent de construire, d'éclairer, de chauffer et d'entretenir des bâtiments en vue de l'entraînement militaire des étudiants sans le secours financier de l'Etat.

Il ressort de cela que le Gouvernement fédéral et le Conseil de la Milice, d'une part, ont été lents à élaborer un programme d'entraînement des officiers dans les universités, très prudents dans la gérance des biens publics sollicités par les Universités, très respectueux de la Constitution et même de la liberté des Universités, mais aussi très tenaces dans leur détermination d'organiser l'entraînement des officiers dans les universités canadiennes ; d'autre part, que les Universités, bien que non unies par une association nationale, se montrèrent compréhensives des devoirs du Gouvernement fédéral, soucieuses de l'éducation totale des étudiants des universités, solidaires et tenaces dans leurs revendications d'aide financière et dévouées à la sécurité de la nation, dont elles réclamèrent non un salaire ou un bénéfice mais une simple compensation.

Cette esquisse historique de l'acheminement vers l'entraînement des officiers dans les universités, avec ses aspects théorique, pratique et

financier a pu éclairer quelque peu les diverses avenues qui conduisent au problème lui-même et facilitera, nous osons l'espérer, la compréhension de ce rapport.

Les chapitres qui suivent sont présentés sous des titres qui correspondent aux diverses phases historiques du développement du mouvement de l'entraînement des officiers dans les universités canadiennes.

Voici ces titres tels qu'ils apparaissent dans ce rapport :

Chapitre II : La formation des officiers pour l'armée, de 1911 à 1942

Chapitre III : La formation des officiers pour l'armée et l'aviation,
de 1942 à 1946

Chapitre IV : La formation des officiers pour l'armée, l'aviation et
la marine, de 1946 à 1949.

CHAPITRE II

LA FORMATION DES OFFICIERS POUR L'ARMÉE, DE 1911 A 1942

Parmi les problèmes qui ont amené dix-sept Universités canadiennes à se grouper le 6 juin 1911¹, il y eut celui de la création du corps-école d'officiers canadiens.

Après avoir délibéré sur l'évolution de ce mouvement à l'Université McGill et dans d'autres Universités et avoir découvert l'importance des services que les Universités rendraient au Gouvernement fédéral en établissant le corps-école d'officiers canadiens, à l'unanimité, les représentants des dix-sept Universités votèrent la résolution suivante demandant l'assistance du Gouvernement fédéral pour l'entraînement des officiers :

This Conference is of the opinion that, in consideration of the immense services that may be rendered by the Universities in training officers for the Military services of the country in connection with the Officers' Training Corps, the Federal Government should assume the entire responsibility for the expenditure required to carry out the scheme.²

Ainsi, dès son premier meeting, l'Association nationale des Universités canadiennes, bien que n'ayant pas encore rédigé sa constitution, exprima clairement sa détermination de revendiquer l'aide totale du Gouvernement en faveur de toutes les Universités canadiennes pour tout ce qui concernait l'entraînement militaire des officiers dans les universités.

Cette décision remettait sur le tapis toute la question du corps-école d'officiers canadiens parce que les concessions faites par l'Université McGill au Gouvernement fédéral concernant les salaires des instructeurs et l'usage des salles étaient retirées.

1. N.C.C.U., First Conference of Canadian Universities, (sans endroit), (rapport dactylographié), 1911, p. 1.

2. Idem, p. 7.

Après avoir voté cette résolution, les représentants des Universités élirent un comité exécutif dont les membres furent le Principal William Peterson de l'Université McGill, le Président R. A. Falconer de l'Université de Toronto, le Doyen James Cappon de l'Université Queen's et le Professeur Dauth de l'Université Laval.³

Ce comité eut pour attributions de résoudre tous les problèmes soumis à sa compétence avant la tenue d'une nouvelle conférence des Universités canadiennes : "... to deal with any business that might arise before the next meeting."⁴

Le Principal de l'Université McGill étant devenu le président du comité exécutif de l'Association nationale des Universités canadiennes, cette université devint automatiquement le siège du secrétariat de l'Association nationale des Universités canadiennes.

Malgré l'absence de documents sur la correspondance échangée entre le Gouvernement fédéral et le Comité exécutif de l'Association des Universités canadiennes ; malgré le peu de clarté qu'il y a dans les minutes et les rapports du Conseil de la Milice et de la Défense à ce sujet, et malgré l'absence de réunion de l'Association nationale des Universités canadiennes avant le 1er juin 1915, nous essaierons de retracer les grands jalons historiques de ces quatre années de tâtonnements dans l'établissement du corps-école d'officiers canadiens.

3. Idem, p. 8.

4. Idem

La circulaire expédiée le 11 avril 1911 aux Universités canadiennes avait été étudiée au premier meeting des Universités le 6 juin 1911 et avait provoqué la décision précitée.

L'Association nationale des Universités canadiennes ayant nommé à la présidence de son comité exécutif le Principal de l'Université McGill, Sir William Peterson, le rôle de celui-ci devint équivoque.

D'une part, Sir William Peterson, ayant été le principal instigateur du mouvement de l'entraînement des officiers dans les Universités canadiennes et l'ayant fait progresser pendant près de trois ans dans sa propre université, devait nécessairement chercher à la conduire à bonne fin, dans l'intérêt de son institution ; d'autre part, ayant été élu président du comité exécutif de l'Association nationale des Universités canadiennes et devant s'occuper de promouvoir le même mouvement sur le plan national, il devait chercher à découvrir une solution acceptable pour toutes les Universités.

Le rôle du Principal William Peterson fut équivoque surtout pour le Conseil de la Milice qui avait jusque là négocié directement avec lui, en tant que Principal de l'Université McGill et qui le voyait sous la même signature négocier pour toutes les Universités du pays.

Le Conseil de la Milice ne sut pas, semble-t-il, départager dès le début les lettres émanant du Secrétariat de l'Université McGill parlant au nom de l'Université elle-même et celles émanant du même secrétariat mais parlant au nom du comité exécutif de l'Association nationale des Universités canadiennes.

Quoi qu'il en soit, le Conseil de la Milice se réunit le 1er août 1911 pour examiner les propositions émanant de l'Université McGill qui, seule, selon le Conseil de la Milice, restait intéressée dans le mouvement : "The only reply of an encouraging nature to the circular letter of April 1911, last, was from McGill University..."⁵

Le Chef du Personnel général ayant trouvé que l'action des Universités n'était pas satisfaisante proposa de continuer les arrangements directs avec l'Université McGill :

Decision : The action of the Universities was generally considered unsatisfactory, and it was decided to proceed for the present in completing arrangements with McGill University on the lines proposed by that Institution...⁶

Cette décision du Conseil de la Milice, prise comme à regret, implique tout de même que si les Universités en venaient un jour à se montrer plus favorables au plan du Conseil de la Milice, celui-ci serait tout disposé à entreprendre des pourparlers avec elles.

De toute façon, n'ayant en vue que l'Université McGill, le Chef du Personnel général suggéra que le Département de la Milice prenne à sa charge le chauffage, l'éclairage et l'entretien des salles de l'Université McGill où les cours et l'entraînement auraient lieu : "It was recommended that this Department should undertake to heat, light and look after such building when hired".⁷

5. Canada, Department of Militia and Defence, Minutes of the Militia Council, Report No. 13, August 1st, 1911, (sans endroit), (sans éditeur), (sans date), p. 11-12, article 503.

6. Idem, p. 12, article 505.

7. Idem, article 504 (d).

Ici on se demande si le Principal William Peterson n'appliqua pas ces propositions à toutes les Universités plutôt qu'à la sienne seule.

Mais malgré la décision solidaire et univoque des Universités, prise le 6 juin 1911, chacune restait libre d'accepter ou de refuser les projets du Conseil de la Milice, ou même de faire des concessions. Aucune Université en effet ne s'était engagée à adopter les propositions du Conseil de la Milice ou même celles du comité exécutif de l'Association nationale des Universités canadiennes, cette dernière n'étant ni incorporée, ni même dotée de constitution.

Dès lors on ne s'étonne pas d'apprendre que le 26 octobre 1911, le Bureau des Gouverneurs de l'Université McGill avait accepté les conditions proposées par le Conseil de la Milice le 1er août précédent : "On October 26, last, in connection with the organization of the Officers' Training Corps, the Board of McGill University accepted the proposals of the Department."⁸

L'acceptation de l'Université McGill fut annoncée au Conseil de la Milice le 5 décembre 1911.⁹

Le même jour, après certaines modifications proposées par le Chef du Personnel général concernant les propositions de l'Université McGill, celui-ci suggéra que les conditions offertes à l'Université McGill soient

8. Canada, Department of Militia and Defence, Minutes of the Militia Council, Report No. 9, April 4, 1912, (sans endroit), (sans éditeur), (sans date), p. 5, article 218, fiche 7429-1-1.

9. Canada, Department of Militia and Defence, Minutes of the Militia Council, Report No. 18, December 5, 1911, (sans endroit), (sans éditeur), (sans date), article 702, fiche 7429-1-1.

étendues à toutes les Universités désireuses d'établir le corps-école d'officiers canadiens : "... it was further decided that like conditions should be offered to other universities in order that the organization of the Officers' Training Corps might be proceeded with."¹⁰

Mais, un fait bizarre se produisit qu'il faut rapporter ici. Le 17 novembre 1911, c'est-à-dire à un moment situé entre la date d'acceptation de l'Université McGill - 26 octobre 1911 - et celle des nouvelles propositions du Conseil de la Milice à toutes les Universités - 5 décembre 1911 - une demande conjointe d'aide financière signée par Sir William Peterson (McGill), R. A. Falconer (Toronto) et James Cappon (Queen's) fut adressée au Conseil de la Milice.¹¹

Il semble bien que cette lettre signée par trois des quatre membres du Comité exécutif de l'Association nationale des Universités canadiennes ait été rédigée au nom de toutes les Universités canadiennes.

Par cette lettre les trois signataires demandaient au Conseil de la Milice d'augmenter l'aide déjà prévue pour l'Université McGill et de l'étendre à toutes les Universités canadiennes.

Dans une réunion tenue entre le 5 décembre 1911 et le 4 avril 1912, dont la date paraît impossible à préciser, à laquelle le Chef du Personnel général n'avait pu participer, le Conseil de la Milice avait refusé aux trois

10. Idem, article 704.

11. Canada, Department of Militia and Defence, Op. cit., note 8.

signataires de la susdite lettre toute augmentation d'aide financière, au-delà des termes accordés à l'Université McGill.¹²

Le Chef du Personnel général apprit ce refus et en discuta au Conseil de la Milice le 4 avril 1911¹³, car nous savons que c'est à regret que celui-ci s'était contenté de négocier avec l'Université McGill, espérant de nouvelles négociations avec toutes les Universités. C'est ce que nous avons constaté dans les Minutes du Conseil de la Milice au 1er août 1911, à l'article 50.

Ainsi le 17 novembre 1911, trois Universités - peut-être toutes - décidaient de se concerter pour négocier avec le Conseil de la Milice pour l'établissement du corps-école d'officiers canadiens, ce qui était le désir du Chef du Personnel général, mais aussi ce qui rouvrait la discussion de toute la question :

The Chief of the General Staff said he had not seen this paper, which reopened the whole question of the conditions under which detachments of the proposed Officers' Training Corps were to be organized, until March 28, ultimo, and the result had been to delay the starting of this important scheme which had already been accepted by McGill University.¹⁴

Malgré son caractère anodin cet incident indiquait tout de même que le Conseil de la Milice était prêt à faire des concessions à une Université pour l'éclairage, le chauffage et l'entretien, mais qu'il ne l'était pas pour la généralisation de cette mesure, pour des raisons que les Minutes du Conseil de la Milice ne mentionnent pas.

12. Idem

13. Idem

14. Idem, article 219.

Entre les années 1911 et 1915 l'Association nationale ne tint pas de réunion comme il a été dit plus haut.

Durant l'année académique 1911-1912 le plan d'entraînement ne fut appliqué complètement qu'à l'Université McGill, qui rivalisa de ténacité avec le Conseil de la Milice, malgré le volte-face de ce dernier au sujet de l'augmentation de l'aide financière.

De son côté le Conseil de la Milice n'avait pas perdu l'espoir d'entraîner des officiers dans les Universités car le 1er novembre 1912, il passait l'arrêté-général no 211 qui permettait aux Universités désireuses de le faire d'organiser des contingents d'officiers :

Authority is given for the organization of a Corps to be designated "The Canadian Officers' Training Corps", of which contingents may be formed at the various universities, subject to the approval of the Governor-in-Council.¹⁵

Mais rien de précis ne fut promulgué quant à l'aide financière.

Dans l'arrêté-général no 211 on ne trouve que des formules évasives :

"The organization, administration and training of this Corps will be subject to regulations hereafter to be approved."¹⁶

Le même jour, 1er novembre 1912, par le même arrêté-général,

15. Canada, Department of Militia and Defence, General Orders, G. O. 211, November 1st 1912, Ottawa, Government Printing Bureau, 1913.

16. Idem

l'Université McGill recevait l'approbation officielle de son corps-école d'officiers canadiens :

The formation of a contingent consisting of two companies of the Canadian Officers' Training Corps, to be designated the "McGill University Contingent, Canadian Officers' Training Corps", is authorized at McGill University, Montreal.¹⁷

Durant l'année académique 1912-1913 aucune amélioration notable n'apparut dans l'application du plan d'entraînement des officiers dans les Universités. Le Conseil de la Milice s'éleva même contre l'attitude de celles-ci. C'est avec amertume que le Major-Général W. D. Otter s'exprime dans son rapport de l'année fiscale 1912-1913 :

The Organization of "Officers' Training Corps", is a most desirable and necessary addition to our military system of education (...). It does seem a pity that the services of such a valuable asset to the betterment of our militia force, as the students of universities trained in military acquirements would prove, cannot be brought within reach.¹⁸

Jusque là seule l'Université McGill possédait donc un régiment reconnu officiellement. A sa suite, le 1er avril 1913, l'Université Laval de Montréal voyait également son régiment reconnu par l'arrêté-général no 67¹⁹. L'année suivante l'Université Laval de Québec obtenait la reconnaissance de son régiment par l'arrêté-général no 77²⁰.

17. Idem

18. Canada, Department of Militia and Defence, Report of the Militia Council, For the Fiscal Year Ending March 31st, 1913, 4 George V, Sessional Paper No. 35, A. 1914, Ottawa, King's Most Excellent Majesty, 1913, p. 112, article 298.

19. Canada, Department of Militia and Defence, General Orders, G. O. 67, April 1st, 1913, Ottawa, Government Printing Bureau, 1914.

20. Idem, G. O. 77, May 1st, 1914, 1915.

Le 28 juillet 1914, l'Autriche déclarait la guerre à la Serbie. Le premier août, l'Allemagne entra en guerre contre la Russie et la France. Le 4 du même mois la Grande Bretagne déclarait la guerre à l'Allemagne qui venait d'envahir la Belgique, entraînant automatiquement le Canada dans l'aventure.

D'un bout à l'autre du pays l'entraînement des officiers fut poussé. Les unes après les autres, les Universités organisèrent leur corps-école d'officiers canadiens. Le tableau suivant fait voir à quel rythme le mouvement évolua.

Le 1er juin 1915 l'Association nationale des Universités canadiennes tint sa seconde réunion. Les Universités suivantes y furent représentées : Alberta, British Columbia, Dalhousie, Laval, Manitoba, McMaster, Mount Allison, McGill, New Brunswick, Queen's, Ottawa, Saskatchewan, Saint Francis Xavier, Toronto, Western.²²

A cette réunion l'Association nationale des Universités canadiennes toucha la question de l'entraînement des officiers mais ne prit aucune décision à ce sujet.

Ce qui ne fait aucun doute c'est que les Universités se montrèrent très dévouées à la cause nationale dès le début des hostilités comme en fait foi le tableau qui suit.

21. N.C.C.U., Second Conference of Canadian Universities, (sans endroit), (sans éditeur), (sans date), p. 3

TABLEAU III

Les corps-écoles d'officiers canadiens reconnus au 15 avril 1915²²

Institution	Date	Arrêté général
Université McGill (Montréal)	1er novembre 1912	211
Université Laval (Montréal)	1er avril 1913	67
Université Laval (Québec)	1er mai 1914	77
Université de Toronto	15 octobre 1914	177
Université Dalhousie	1er novembre 1914	177
Collège MacDonald	15 décembre 1914	202
Université d'Acadie	15 décembre 1914	202
Université d'Alberta	15 décembre 1914	202
Université Western (London, Ont.)	1er janvier 1915	2
Collège King's (Nouvelle-Ecosse)	15 janvier 1915	7
Collège McGill (Vancouver, B. C.)	15 janvier 1915	7
Université Queen's (Kingston, Ont.)	1er février 1915	14
Université du Manitoba	1er mars 1915	30
Université Mount Allison (B. B.)	1er avril 1915	44
Université St.-Francis-Xavier (N. E.)	15 avril 1915	50

22. Tiré des arrêtés-généraux promulgués par le Département de la Milice et de la Défense durant les années fiscales allant de 1911 à 1916.

Pendant ce temps le Gouvernement fédéral et les autorités militaires reconsidérèrent leurs suggestions et celles des Universités.

Le 29 avril 1916 le Conseil de la Milice émit un arrêté-général sur les règlements du corps-école d'officiers canadiens, faisant ainsi écho à l'annonce qu'il en avait faite le 10 novembre 1912 dans l'arrêté général no 211.

La Gazette du Canada rapporte ces règlements sous le titre : Regulations for the Canadian Officers' Training Corps, 1916, no 31 des arrêts généraux.²³

Ces règlements prévoyaient entre autres que chaque université devait former un comité de l'entraînement militaire et assurer la parfaite exécution des règlements si elle voulait fonder un corps-école d'officiers canadiens.

A l'article 67 il est précisé que ce comité était tenu responsable de l'administration des fonds octroyés par le Département de la Milice mais qu'il serait dédommagé pour tous ses débours.

L'article 68 porte exclusivement sur la construction et l'entretien des manèges militaires et des salles d'entraînement ou d'instruction affectés à l'entraînement des officiers.

23. Extrait de The Canada Gazette, arrêté général 31, 29 avril 1916.

Cet article ne fait que développer la proposition déjà faite aux Universités par le Conseil de la Milice le 14 mars 1911 et se lit comme suit :

68. The Dominion Government, as represented by the Department of Militia and Defence, will contribute towards the construction of a Drill Hall by the University, one half of the cost of the building. The Department will also keep the said building in repair, and provide for the caretaking, heating and lighting thereof, conditional on the property (building and site) being vested in the Crown free from all debt. If the University will provide temporary accommodation for a Drill Hall, the Militia Department will heat and light the building and provide a caretaker.²⁴

Au cours de la guerre ce fut le Colonel William R. Lang qui s'occupa plus particulièrement de l'entraînement des officiers dans les Universités. C'est lui qui remania, en 1916, le programme de cette entraînement. Dans le manuel qu'il publia à cet effet²⁵ on trouve tout ce qui a trait à l'établissement et au fonctionnement du corps-école d'officiers canadiens, au rôle du Département de la Milice et à celui des Universités. Cependant il n'y est pas question d'assistance financière aux Universités, ni pour les instructeurs ni pour l'entretien des locaux.

Mais des récompenses sont prévues pour les étudiants qui suivent les cours d'entraînement et obtiennent des grades :

A yearly capitation grant of \$5. is issued for every member who qualifies as "efficient", and individual members are entitled to a grant of \$5. or \$10. respectively in obtaining Proficiency Certificates "A" or "B". A member, also, who receives a commission in the non-permanent Militia is given a grant of \$20. after completing his first year's training.²⁶

24. Idem

25. William R. Lang, The Organization, Administration and Equipment of His Majesty's Forces in Peace and War, Toronto, the Copp Clark Company, 1916, p. 39

26. Idem

Cette façon de procéder fut sans doute de nature à stimuler les étudiants à suivre les cours d'officiers, à s'orienter de préférence vers les Universités qui consentirent à les donner et par ricochet à pousser les Universités elles-mêmes à les organiser et à promouvoir l'ambition avec les autres institutions de même niveau.

A son troisième meeting, tenu à l'Université McGill de Montréal, les 22 et 23 mai 1916, l'Association nationale des Universités canadiennes, qui comptait déjà vingt-deux institutions-membres et qui venait de rédiger sa première constitution, remit sur le tapis le problème du financement des corps-écoles d'officiers canadiens.²⁷

La question fut reprise sous le double aspect de l'éducation physique nécessaire à tout jeune homme, en tout temps, et de l'entraînement militaire indispensable en temps de guerre.

On se posa également la question à savoir s'il fallait rendre cette éducation obligatoire et s'il était possible de lui allouer des crédits au même titre que les études académiques.

Pour étudier cette question complexe et délicate deux comités furent formés : le premier dans le but de faire enquête sur les intentions et les réalisations des institutions et le second pour mettre l'Association nationale des Universités canadiennes en relation avec le Gouvernement fédéral afin d'attirer sa participation.

27. N.C.C.U., Third Conference of Canadian Universities, (sans endroit) (sans éditeur), (sans date), p. 9-10.

Le premier comité s'adjoignit le Colonel William K. Lang, auteur du manuel précité et le second fut constitué exclusivement de membres de l'Association nationale des Universités canadiennes parmi lesquels il convient de mentionner le Président R. A. Falconer de l'Université de Toronto qui fut la cheville ouvrière de ce comité.

Les deux comités travaillèrent de concert durant l'année académique 1916-1917. En 1917, à la réunion de l'Association nationale des Universités canadiennes tous deux firent rapport de leurs activités et montrèrent qu'il était juste et nécessaire que le Gouvernement fédéral contribuât à défrayer les dépenses pour l'équipement militaire et le traitement des instructeurs dans les universités :

The Committee on Military Training, wished the Conference to take some further action in the direction of securing financial support for the Canadian Officers' Training Corps of the several Universities, both as regards equipment and instructors.²⁸

Cette conclusion, étudiée durant l'année académique 1917-1918 dans le but de connaître exactement les sommes que cela pourrait requérir, fut de nouveau portée à la connaissance de l'Association nationale des Universités canadiennes le 23 mai 1918²⁹, et définitivement votée sous forme de résolution et confiée au Comité de l'Entraînement militaire chargé de la présenter au Ministre de la Milice : "That the Committee be appointed to wait upon the Minister of Militia for the purpose of urging the need of such support."³⁰

28. N.C.C.U., Fifth Conference of Canadian Universities, (sans endroit), (sans éditeur), (sans date), p. 10.

29. Idem

30. Idem

Les choses en étaient à ce stade quand, six mois plus tard, le 11 novembre 1918, l'armistice fut signé.

Durant les deux années qui suivirent, le Gouvernement fédéral et l'Association nationale des Universités canadiennes s'occupèrent principalement de la réhabilitation des étudiants handicapés de guerre et des étudiants vétérans.

Il ressurt des relations de l'Association nationale des Universités canadiennes avec les autorités militaires durant les années de guerre un grand esprit de collaboration et de dévouement dans l'intérêt de la nation, malgré le refus du Ministère de la Milice d'accorder de l'aide aux Universités pour l'entraînement des officiers.

De la fin de la guerre au 23 mai 1919, l'entraînement militaire et l'éducation physique marchèrent au ralenti dans les Universités.

L'Association nationale des Universités canadiennes attendit que le Gouvernement fédéral prit des décisions à ce sujet avant d'inviter qui que ce fût à reprendre l'entraînement des officiers comme avant la guerre :

As regards this particular form it was recognized that the future policy must depend to a large extent on the general attitude of the Government towards the whole question.³¹

Environ deux ans après la guerre, le 18 mai 1920, à la réunion de l'Association nationale des Universités canadiennes³², toutes les questions militaires concernant les Universités furent débattues.

31. N.C.C.U., Sixth Conference of Canadian Universities, (sans endroit), (sans éditeur), (sans date), p. 13.

32. N.C.C.U., Seventh Conference of Canadian Universities, (sans endroit), (sans éditeur), (sans date), p. 17-20, 27-31.

Le Général W.Gwatkin exposa à l'Association nationale des Universités canadiennes les idées du Ministère de la Milice sur la réorganisation de l'entraînement militaire des officiers dans les universités.

Le Colonel A.Magee montra l'importance de cet entraînement dans l'optique de la sécurité nationale et les conditions dans lesquelles le corps-école d'officiers canadiens devait être organisé, administré et tenu. Il développa également avec force détails les rôles respectifs des autorités militaires et universitaires dans cette organisation.

Le général W.Gwatkin et la Colonel A.Magee, comme de commun accord, proposèrent l'aide financière du Gouvernement fédéral pour la réalisation des programmes d'entraînement des officiers dans les universités.

Le premier assura : "...that the General staff was ready to co-operate in every possible way, and would render such financial assistance as could be secured".³³

Le second que : "Adequate instructional and administrative Staff to be supplied and paid by Military Authorities".³⁴

De plus, le Colonel A.Magee proposa que l'éducation physique jusque là indépendante de l'entraînement militaire, et toute à la charge des Universités, fût dorénavant assimilée à l'entraînement des officiers, comme matière intégrante du programme d'entraînement, offrant ainsi l'aide du Gouvernement fédéral pour cette forme d'éducation : "Physical training should be made an essential condition and part of the military instruction."³⁵

33. Idem, p. 17.

34. Idem, p. 27.

35. Idem, p. 28, I(g).

Au cours de la discussion qui suivit, le Président R. A. Falconer, de l'Université de Toronto, lui-même colonel de l'armée et Chef du Bureau des Visiteurs du Collège militaire royal, insista pour que toutes les dépenses soient à la charge du Gouvernement fédéral :

The Government should bear the whole expense of the course. The Provinces are obliged under the British North America Act to the matter of general education : the Dominion Government should attend to this.³⁶

Le Président de l'Université de Toronto venait de toucher le point litigieux, celui de la Constitution. Selon lui le Gouvernement fédéral a le droit de s'occuper de toute éducation spéciale, i.e. l'éducation militaire, mais non de l'éducation générale qui revient de droit aux Provinces.

Tous les orateurs qui suivirent dans le débat s'évertuèrent à faire l'apologie des officiers de la dernière guerre gradés dans les universités et à montrer qu'une grande partie de leur formation personnelle leur était venue de l'entraînement militaire.

Le Doyen C. H. Mitchell de l'Université de Toronto s'exprimait ainsi :

They had proven themselves to be good students and steady, and this was due in large measure to the discipline and training which they had undergone. By taking advantage of the military training offered by the University they would be fitting themselves all the better, no matter in what field their service might lie.³⁷

Le Doyen R. A. Brock de l'Université de la Colombie britannique renchérit sur le Doye, C. H. Mitchell : "How valuable all who had received military training were, even in civil life, and was quite convinced that they represented the best type of citizen".³⁸

36. Idem

37. Idem, p. 18

38. Idem, p. 19

Malgré l'unanimité des voix sur la valeur de l'éducation militaire dans les universités, sur la nécessité de cette éducation pour former des officiers et même de simples citoyens, quelques membres de l'Association nationale des Universités canadiennes ne cachèrent pas leur inquiétude vis-à-vis de la réaction des Universités de la province de Québec. C'est ce que laisse entendre le Juge Lafontaine, délégué de l'Université de Montréal.³⁹

Le meeting de 1920 marqua une étape importante dans la discussion de l'assistance financière aux Universités pour la réalisation du plan d'entraînement des officiers dans les universités.

Cette discussion rangée et concertée faisait écho aux longs débats du 31 mars 1920 à la Chambre des Communes, provoquée par le député H. M. Mowat sur l'entraînement militaire obligatoire à établir pour les jeunes gens de dix-huit à vingt-cinq ans.⁴⁰

Durant les années académiques de 1920 à 1922 les corps-écoles d'officiers canadiens continuèrent de se former et de se développer dans la plupart des universités.

Neuf universités à elles seules fournirent 456 officiers à l'armée canadienne à la fin de l'année académique 1921-1922 : Alberta, 48 ; Laval, 61 ; Manitoba, 67 ; McGill, 39 ; Mount Allison, 51 ; Nouveau-Brunswick, 24 ; Queen's, 41 ; Saskatchewan, 75 ; Toronto, 50.⁴¹

39. *Idem*

40. Canada, Débats de la Chambre des Communes, Ottawa, Son Excellence Majesté le Roi, 1920, vol. I, p. 948-962.

41. Traduit et adapté du Report of the Militia Council, 13 George V, Sessional Paper No. 17, A. 1923, Ottawa, King's Most Excellent Majesty, 1922, p. 22

Les conditions onéreuses et dangereuses proposées par le Conseil de la Milice et de la Défense le 14 mars 1911⁴² et réitérées dans les Regulations for the Canadian Officers' Training Corps, 1916 persistèrent jusqu'au 14 juin 1922.

En effet le 16 mai 1922⁴³ le Ministre de la Défense nationale demanda au Comité du Conseil privé d'abroger l'article 68 des susdits règlements du corps-école d'officiers canadiens par lequel la Couronne s'emparait de tout manège militaire universitaire dont la construction était défrayée moitié par les Universités et moitié par le Gouvernement fédéral, celui-ci se chargeant après amortissement total de la dette d'en assurer le chauffage, l'éclairage et l'entretien.

Le 14 juin suivant Lord Byng de Vigny, Gouverneur-Général du Canada, approuva la proposition du Ministre de la Défense nationale dans les termes que voici : "Regulations for the Canadian Officers' Training Corps, 1916, are amended as follows : Para. 68 is cancelled."⁴⁴

Ainsi les Universités étaient délivrées du danger de perdre une partie de leur liberté et de leurs biens et pouvaient espérer de meilleures conditions.

42. Canada, Department of Militia and Defence, Minutes of the Militia Council, Report No. 6, March 14, 1911, (sans endroit), (sans éditeur), (sans date), p. 6, article 231 (a).

43. Canada, The Canada Gazette, arrêté général 31, 29 avril 1916.

44. Canada, The Committee of the Privy Council, Draft No. 25 for General Orders, arrêté-en-conseil P. C. 1214, le 16 mai 1922, fiche 572 du Conseil Privé, fiche 7429-1-4 du Quartier-général de la Défense nationale.

En fait aucune Université n'avait accepté les conditions précitées si l'on en croit le rapport du Ministre de la Défense nationale présenté au Comité du Conseil Privé le 22 avril 1924 et l'arrêté-en-conseil P. C. 706 du 1er mai suivant : "The above provisions, insofar as capital expenditure was concerned, were never implemented, and finally, by an Order in Council of the 14th June, 1922 (P.C. 1214) the paragraph in question was cancelled."⁴⁵

Mais l'abolition du paragraphe 68 des règlements du corps-école d'officiers canadiens n'avait été suivi d'aucune mesure de remplacement.

Ce ne fut que le 22 avril 1924⁴⁶ que le Ministre de la Défense nationale soumit au Comité du Conseil Privé une proposition définitive.

Le Ministre de la Défense nationale indiqua dans son mémoire l'utilité du corps-école d'officiers canadiens et demanda que le Gouvernement fédéral vienne en aide aux Universités dans le but d'organiser et de maintenir ce corps :

The Canadian Officers' Training Corps is performing a very useful function in connection with military training in Canada, and it is considered that some assistance should be given to the various Universities in order that satisfactory accommodation should be provided for their Contingents of this Corps.⁴⁷

Au lieu de proposer aux Universités de contribuer à ériger des manèges le Ministre de la Défense et celui des Travaux publics proposèrent au Comité du Conseil Privé d'accorder aux Universités une contribution,

45. Canada, The Committee of the Privy Council, arrêté-en-conseil P. C. 706, le 22 avril 1924, fiche 905 du Conseil Privé.

46. *Idem*

47. *Idem*

genre loyer, pour toutes dépenses occasionnées par l'organisation et le maintien du corps-école d'officiers canadiens :

The Minister, with the concurrence of the Minister of Public Works, recommends that when there is established in a University a contingent or detachment of the Canadian Officers' Training Corps and the necessary accommodation for the drilling, storage of equipment, etc., of such contingent or detachment, is provided by the University, there shall be made to the University, through the Department of Public Works, an annual contribution, in lieu of rent, maintenance, cleaning, care of arms, heating, lighting and caretaking...⁴⁸

Le montant de la contribution gouvernementale fut fixé à 5% de la moitié de la valeur totale du bâtiment affecté au corps-école d'officiers canadiens :

An annual contribution, in lieu of rent, (...) of a sum equal to five per cent of one-half of the capitalized value of the accommodation allotted or provided by the University to its contingent or detachment of the Canadian Officers' Training Corps ; such capitalized value to be determined by mutual agreement between representatives of the Department of Public Works, the Department of National Defence, and the Universities concerned...⁴⁹

Le maximum du montant à percevoir fut déterminé par le nombre de bataillons et de compagnies établies dans l'université :

... provided, however, that for Contingents or Detachments composed as hereunder the amounts to be contributed annually as herein provided, for the purposes aforesaid, shall not exceed the following, namely :

For a Contingent of 1 Company,.....	\$1,000.00	
For each additional Company,.....	500.00	
For a Battalion Headquarters,.....	250.00	50

48. Idem

49. Idem

50. Idem

Toutes ces propositions furent approuvées par le Comité du Conseil Privé le 1er mai 1924⁵¹, sous la restriction que l'entraînement militaire des officiers dans les universités soit mené convenablement par l'institution autorisée à le faire et soit sanctionné de la façon suivante :

... such payments will be conditional on the prescribed training having been carried out, and will be subject to a deduction of 50%, if less than 75% of the authorized Establishment is trained : provided, however, that if 50% or less of the authorized Establishment is training no payments whatsoever will be made.⁵²

Enfin, il fut décidé que les montants accordés au corps-école d'officiers canadiens soient votés pour chaque Université et pour chaque année financière par le Parlement du Dominion : "The payments herein before shall be subject to the necessary moneys being voted by Parliament for each fiscal year".⁵³

Ces nouveaux règlements concernant le financement des corps-écoles d'officiers canadiens apportèrent un certain soulagement aux Universités qui avaient lutté depuis 1911 pour obtenir l'assistance financière de l'Etat et qui dans la plupart des cas n'avaient jamais été rémunérées bien qu'elles eussent maintenu leurs contingents.

Ces règlements du 1er mai 1924 furent un peu modifiés le 1er juin 1925 lorsque le Ministre de la Défense nationale obtint du Comité du Conseil Privé que la base d'évaluation des sommes soit dorénavant le peloton au lieu

51. Canada, The Committee of the Privy Council, Op. cit., note 45, de ce chapitre.

52. Idem

53. Idem

de la compagnie parce que certaines Universités, à cause de leur petit nombre d'étudiants ne pouvaient former que des pelotons (30 membres) et non des compagnies (126 membres):

There are a number of smaller Universities and Colleges which, owing to their size are not able to form a full Company but have in active training, one or two platoons. These Universities and Colleges, although they are providing accommodation, and are carrying out the same training as is given to larger contingents of one or more Companies, are, however, unable to make claim for the annual contribution in lieu of rent, maintenance, etc., as platoons are not provided for in the aforesaid Order in Council (P.C. 706).⁵⁴

Les nouvelles bases d'évaluation des sommes à octroyer aux Universités pour les corps-écoles d'officiers canadiens furent rétroactives au 1er avril 1925 et conçues comme suit :

For a Contingent of one platoon	\$250.00
For each additional platoon, up to and including three additional platoons,	\$250.00
For each additional platoon over and above four platoons.....	\$125.00
For a Battalion Headquarters.....	\$250.00 ⁵⁵

Durant la longue période qui s'étendit de 1925 à 1939 la formation des officiers dans les universités marcha au ralenti. La crise économique sembla ici comme partout ailleurs imposer la modération.

L'histoire de l'Association nationale des Universités canadiennes va d'un trait depuis 1925 à 1939. Les délibérations des huit meetings qui furent tenus dans cette période ne soufflent mot de l'entraînement des officiers.

54. Canada, The Committee of the Privy Council, arrêté-en-conseil P. C. 975, le 19 juin 1925.

55. Idem

Ce qui amena les Universités à se réunir les 29 et 30 mai 1939 ce fut le grave problème de leurs finances déficitaires. Pour la première fois dans l'histoire de l'Association nationale la question financière à l'échelle nationale fit l'objet d'un débat général et concerté.⁵⁶

Tous les exposés furent éloquentes pour démontrer que le manque de subsides enrayait définitivement l'essor de l'enseignement supérieur.

Graduellement toutes les sources monétaires étaient en train de se tarir : peu de dons, peu de secours des fondations, peu d'aide des Provinces et des municipalités. Impossibilité de hausser les frais de scolarité sans risquer d'éloigner un certain nombre de candidats pauvres mais intelligents.

Le plus important orateur à débattre la question, le Dr W. E. McNeil, vice-président de l'Université Queen's, ne craignit pas de proposer l'aide de l'Etat comme palliatif de dernier ressort : "Obviously the State must assume a proper share of responsibility".⁵⁷

Plusieurs autres orateurs citèrent l'exemple de pays étrangers où l'Etat aidait directement les Universités et les étudiants.

Monsieur Paul Martin, M. P., invité de l'Association nationale, fit un long discours sur la nécessité pour l'Etat de venir en aide aux institutions et aux étudiants d'enseignement supérieur. Il fit voir la nécessité dans certaines circonstances d'adopter des mesures socialistes pour développer les ressources nationales tant humaines que naturelles.

56. N.C.C.U., Eighteen National Conference of Canadian Universities, (sans endroit), (sans éditeur), (sans date), p. 12-27

57. Idem, p. 14.

L'étude des exposés et des discussions de ce meeting révèle la pauvreté des institutions et le danger pour la nation de les laisser dans le marasme financier. L'année 1939 y apparaît comme le sommet d'une première crise financière des Universités canadiennes.

Quelques mois plus tard, le 10 septembre, le Canada entra en guerre contre l'Allemagne. Toutes les forces vives de la nation furent mobilisées. Le Gouvernement fédéral ne voulut pas prendre de risques quant à la défense du pays. Dans le but d'assurer la victoire et de hâter le retour de la paix, il ne se contenta pas de faire appel au dévouement, comme l'avait fait le Gouvernement de la première grande guerre. Il attribua des sommes énormes à la défense nationale et poussa d'une façon intensive l'entraînement des officiers pour les trois armes. C'est ainsi qu'il en vint à s'occuper activement de la formation des officiers de l'armée dans les Universités et à accroître son assistance financière pour ce faire.

Le 4 novembre 1939, quelques semaines seulement après le début des hostilités, le Ministre de la Défense nationale présenta au Comité du Conseil Privé un rapport sur l'état des corps-écoles d'officiers canadiens montrant la nécessité pour le Gouvernement fédéral de venir en aide aux Universités pour la construction des manèges militaires universitaires, des salles d'exercices militaires et des salles de classes pour les cours théoriques.

Il y montra que les arrêtés-en-conseil du 1er mai 1924 (P. C. 706)⁵⁸ et du 19 juin 1925 (P. C. 935)⁵⁸ prévoyaient une aide financière du Gouvernement fédéral aux Universités qui mettaient des bâtiments ou des salles à la disposition du corps-école d'officiers canadiens mais qu'après la suppression de

58. Canada, The Committee of the Privy Council, notes 45 et 54.

l'article 68 des règlements de 1916 du corps-école d'officiers canadiens, le 14 juin 1922 (P.C. 1214) rien n'avait été fait pour aider les Universités à construire des manèges et des salles.

D'accord avec le Ministre des Travaux Publics il recommanda au Comité du Conseil Privé de verser une contribution annuelle de 5% de la valeur totale des constructions érigées dans le but exclusif de l'entraînement militaire des officiers pourvu que cette valeur n'excède pas \$50,000.00 :

L. That there be paid to each such University, in lieu of the contribution covering rent, maintenance, heating and lighting as authorized by Orders in Council aforesaid, an annual contribution based on 5% of the capitalized value of the accommodation so constructed ; provided, however, that such capitalized value is not in excess of \$50,000.00...

En second lieu il proposa que les Universités soient rémunérées pour l'occupation et l'usage des salles de classes pour les cours théoriques militaires, dans la mesure de 5% de 50% de la valeur de ces salles :

2. That in order to encourage the various Universities to provide satisfactory accommodation such as classrooms, lecture rooms, etc., when required for the occasional use of their respective Contingents of the Canadian Officers' Training Corps for the purpose of giving lectures, etc., there be paid to each such University, an annual contribution not exceeding 5% of 50% of the capitalized value of such accommodation,...

Trois jours plus tard le 7 novembre suivant le Très Honorable W. L. Mackenzie King, Premier ministre du Canada, accepta les propositions faites par le Ministre de la Défense nationale et celui des Travaux Publics, propositions qui furent sanctionnées par le Très Honorable Baron Tweedsmuir, Gouverneur-général du Canada, par l'arrêté-en-conseil 3486.⁶¹

59. Canada, The Committee of the Privy Council, arrêté-en-conseil P. C. 3486, le 7 novembre 1939.

60. Idem

Quelques mois plus tard l'Université McGill bénéficiait de l'offre du Gouvernement fédéral. L'Université McGill ayant construit dans le but de former les officiers et dans un puissant effort de guerre un manège militaire de \$104,106.65, le Ministre de la Défense nationale demande au Comité du Conseil Privé d'appliquer l'ordre-en-conseil P. C. 3486 en sa faveur insistant pour que la clause relative à une valeur foncière maximum de \$50,000.00 soit élaguée.

Le 19 mars suivant le Comité du Conseil Privé approuva la demande du Ministre de la Défense nationale par l'arrêté-en-conseil 1042.

The Minister, taking into consideration the foregoing, recommends that, notwithstanding the limitations set forth in the aforesaid Order-in-Council, the annual contribution for McGill University be based on 5% of the said capitalized value of \$104,106.65.⁶²

A titre d'exemple et pour permettre une appréciation juste des sommes versées aux Universités pour les salles de tout genre, l'éclairage, le chauffage et l'entretien, voici, à la page suivante, un tableau où apparaissent les noms des institutions qui assurent l'entraînement militaire des officiers au cours de l'année académique 1939-1940 et en regard le nombre d'officiers de tous grades ayant réussi les examens pratiques et écrits et les loyers consentis par le Gouvernement fédéral par le truchement du Ministère des Travaux Publics.

62. Canada, The Committee of the Privy Council, arrêté-en-conseil P. C. 1042, le 19 mars 1940.

TABLEAU IV

Effectifs et loyers du corps-école d'officiers canadiens
pour l'année académique 1939-1940

Institution ⁶³	Effectifs ⁶⁴	Loyer ⁶⁵ \$
Alberta - Edmonton, Alta.	447	2,449.62
Bishop's College - Lennoxville, P. Q.	101	312.50
British Columbia - Vancouver, C. B.	310	596.41
Dalhousie - Halifax, N. E.	366	1,875.00
Laval - Québec, P. Q.	180	1,000.00
McGill - Montréal, P. Q.	1,294	1,735.11
McMaster - Hamilton, Ont.	125	687.50
Manitoba - Winnipeg, Man.	570	675.00
Montréal - Montréal, P. Q.	374	2,833.33
Mount Allison - Sackville, N. B.	113	317.26
Queen's - Kingston, Ont.	641	1,201.26
St. Francis Xavier - Antigonish, N. E.	277	503.44
Saskatchewan - Saskatoon, Sask.	347	722.67
Toronto - Toronto, Ont.	1,133	4,495.00
Total	6,488	19,404.13

63. Institutions-membres de l'Association nationale des Universités canadiennes avec leurs collèges affiliés.

64. Tiré du Rapport annuel de la Défense nationale pour l'année financière 1939-1940.

65. Tiré du Rapport annuel de l'Officier du Trésor pour l'année financière 1939-1940.

Les années 1940 et 1941 furent marquées par de profonds changements dans l'organisation des affaires militaires mais l'administration et le financement du corps-école d'officiers restèrent identiques.

L'Association nationale des Universités canadiennes ne tint pas de meeting durant les années 1940 et 1941, mais seulement en 1942.

Elle fut cependant sans cesse en relation avec les autorités militaires de la Défense nationale par le truchement de son Comité exécutif et de son Comité consultatif spécialement constitué pour aider le Gouvernement fédéral à résoudre les problèmes d'entraînement et de réhabilitation des étudiants d'université.

Ainsi se termine le chapitre II de ce rapport qui a porté sur les délibérations de l'Association nationale des Universités canadiennes avec le Gouvernement fédéral et les autorités militaires au sujet de l'organisation, de l'administration et du financement du corps-école d'officiers canadiens, de 1911 à 1942.

Envisagée comme organe officiel des Universités canadiennes l'Association nationale des Universités canadiennes a semblé jouer durant cette période un rôle de premier plan dans l'organisation du corps-école d'officiers canadiens pour l'armée.

Elle a eu également, tout en travaillant au bien des étudiants et de la nation, veiller jalousement sur la sécurité et la liberté des Universités

qu'elle représentait, réitérant ses revendications et maintenant sa résolution du 6 juin 1911 :

This Conference is of the opinion that, in consideration of the immense services that may be rendered by the Universities in training officers for the Military services of the country in connection with the Officers' Training Corps, the Federal Government should assume the entire responsibility for the expenditure required to carry out the scheme.⁶⁶

66. N.C.C.U., Op. cit., note 1

LA FORMATION DES OFFICIERS POUR L'ARMÉE ET L'AVIATION, DE 1942 A 1946

Ce troisième chapitre couvre la période qui s'étend de 1942 à 1946 et comprend deux sections : la formation des officiers pour l'armée et la formation des officiers pour l'aviation.

La première section est la suite du premier chapitre qui a porté exclusivement sur la formation des officiers pour l'armée. La seconde ouvre l'histoire de l'organisation du corps-école d'officiers canadiens pour l'aviation.

Comme il a été dit au chapitre précédent, l'Association nationale des Universités canadiennes ne tint pas de meeting en 1941 mais ses comités exécutif et consultatif restèrent constamment actifs.

1. LA FORMATION DES OFFICIERS POUR L'ARMÉE, DE 1942 A 1946

Le 11 mai 1942, un mois avant le meeting plénier de l'Association nationale, les autorités de la Milice et les membres du Comité consultatif des Universités se rencontrèrent à Ottawa pour discuter des questions militaires urgentes intéressant les Universités.¹

Le 10 juin suivant le Dr R. Newton, Président de l'Université d'Alberta, membre du Comité consultatif, communiqua à l'Association nationale des Universités canadiennes réunie à l'Université de Toronto, les points saillants qui avaient été discutés avec les autorités militaires le 11 mai précédent :

1. N.C.C.U., Nineteenth National Conference of Canadian Universities, (sans endroit), (sans éditeur), (sans date), p. 52.

études plus poussées dans les sciences, la médecine et l'art dentaire pour répondre aux besoins civils et militaires de l'heure ; assistance financière du Gouvernement fédéral pour les finissants les mieux doués des High Schools pour leur permettre d'assurer leur première année d'Université ; cessation du recrutement militaire direct dans les Universités ; orientation rapide des étudiants dans leurs cours avec l'aide du Service national d'orientation ; réduction du corps-école d'officiers canadiens (C.O.T.C.) au strict minimum, ne conservant que les sujets d'élite ; abolition de l'obligation à l'entraînement militaire dans les deux premières années d'université et abolition de cet entraînement pour les étudiants des sciences, de la médecine et de l'art dentaire ; autorisation des étudiants bien doués pour les humanités de terminer leur cours avant d'aller à la guerre ; nomination à l'avance des professeurs appelés à des postes dans la Milice ou dans l'industrie de guerre ; enrôlement volontaire des femmes pour les services auxiliaires de guerre ; publication par le Gouvernement fédéral des entreprises des Universités causées par la guerre.²

Quelques-unes de ces mesures furent approuvées par le Gouvernement fédéral par la suite ce qui permit de conserver un juste équilibre dans l'effort de guerre et d'assurer des réserves en officiers, ingénieurs, médecins, dentistes, etc...³

2. Idem, p. 53-54

3. Il serait intéressant de savoir quand et dans quelle mesure les propositions énoncées par le Dr R. Newton furent adoptées, mais ces questions dépassent la portée de ce rapport.

Au cours de l'année académique 1942-1943 le corps-école d'officiers canadiens donna au pays 1,248 nouveaux officiers et recruta 26,542 adhérents pour les commissions.⁴

Le 22 décembre 1943 les problèmes de guerre et ceux du travail affluant en même temps et se compliquant davantage, le Comité exécutif de l'Association nationale des Universités canadiennes accepta, à la demande du Ministre du Travail A. MacNamara, de constituer un nouveau comité consultatif appelé Bureau consultatif des Universités.⁵

Le 13 juin 1944 l'Association nationale des Universités canadiennes se réunit à l'Université McMaster pour discuter les suggestions des Comités sur les problèmes urgents de guerre et d'après-guerre.⁶

Elle y convoqua des officiers supérieurs de la Défense nationale : l'instructeur-commodore L. N. Richardson, directeur de l'éducation navale, le commodore A. Baker, le Major O. B. Rexford du Bureau directeur de l'armée, le S./L. G. Buxton des services éducatifs de l'Aviation royale canadienne, le lieutenant-colonel Madill, responsable des corps-écoles d'officiers canadiens pour la région de Toronto et plusieurs autres officiers subalternes.⁷

4. Canada, Department of National Defence, Report of the Department of National Defence, For the Fiscal Year ending March 31 1943, Ottawa, King's Most Excellent Majesty, 1943, p. 39, article 3.

5. N.C.C.U., Twentieth Meeting of the National Conference of Canadian Universities, (sans endroit), (sans éditeur), (sans date), p. 47.

6. A.H.U.C., Rapport de l'Association nationale des Universités canadiennes sur les Problèmes d'Après-guerre, Québec, Des ateliers de l'Action Catholique, 1944, p. 5.

7. N.C.C.U., Op. cit., note 5, p. 17-18.

Parmi les multiples problèmes militaires soulevés à ce meeting il y eut celui de l'entraînement militaire des officiers dans les Universités, problème déjà étudié par le Comité consultatif des Universités.

Les cours d'entraînement militaire donnés jusque là sous la rubrique : corps-école d'officiers canadiens (C.O.F.C.) furent discontinués pour la durée de la guerre et furent remplacés par des cours accélérés et transformés en fonction des exigences de la guerre.⁸

Le corps-école lui-même perdit son nom et devint le Canadian Army University Corps (C.A.U.C.).⁹

Au cours de l'année académique 1943-1944, 1061 étudiants obtinrent leur commission de l'armée et 1058 au cours de l'année académique 1944-1945.

Comme on a pu le constater il y eut diminution dans le nombre d'officiers gradés pour l'armée durant les trois dernières années : 1248, 1061, 1058. Cela est dû sans doute à l'engouement des étudiants pour l'aviation dont les exercices pour officiers avaient été organisés dans les Universités à partir du 19 décembre 1939 et qui prirent de plus en plus d'attrait et d'ampleur.¹⁰

La guerre se termina le 7 mai 1945 et les plans prévus pour l'issue de la guerre au meeting de l'Association nationale des Universités canadiennes le 13 juin 1944 furent appliqués aussitôt.

8. A.N.U.C., Op. cit., note 6, p. 17-23.

9. N.C.C.U., Op. cit., note 5, p. 24

10. Tout ce qui a trait à l'entraînement des officiers de l'air dans les Universités fera l'objet de la seconde section de ce chapitre.

Les règlements du Service national d'orientation pour le recrutement des soldats et des officiers furent aussi levés et automatiquement le corps-école d'officiers canadiens (C.O.T.C.) se remit à fonctionner comme avant la guerre :

The removal of National Selective Service Regulations in regard to compulsory military training of students affected C.O.T.C.'s inasmuch as it permitted the discontinuance of Auxiliary Training Battalions which functioned at certain Universities and Colleges, and made possible a return to the voluntary system of training previously in effect in C.O.T.C. Contingents.¹¹

Le 16 juin 1945, après un long débat sur l'éducation militaire dans les Universités, l'Association nationale des Universités canadiennes, recommanda à toutes les institutions-membres d'établir l'entraînement obligatoire pour tous les étudiants en bonne santé des deux premières années d'université; à raison de deux heures par semaine avec obligation de suivre les camps d'été. Elle se prononça contre l'entraînement militaire pour les étudiants des troisième et quatrième années. Elle insista pour que le Gouvernement fédéral se conforme à ces mesures et fournisse le personnel, l'équipement, les programmes appropriés et les fonds nécessaires.¹²

Au cours de l'année 1945-1946 les autorités militaires et le Comité de l'entraînement militaire cherchèrent à appliquer dans toute la mesure du possible les suggestions de l'Association nationale des Universités canadiennes et de recueillir toutes les informations voulues pour procéder à une discussion complète du problème au meeting suivant de l'association.

11. Canada, Department of National Defence, Report of the Department of National Defence, For the Fiscal Year Ending March 31 1946, Ottawa, King's Most Excellent Majesty, 1946, p. 26, article 59.

12. N.C.C.U., Twenty-First Meeting of the National Conference of Canadian Universities, (sans endroit), (sans éditeur), (sans date), p. 31.

Ici se termine la première section de ce chapitre. Les bouleversements apportés par la guerre brisèrent momentanément l'organisation traditionnelle du corps-école d'officiers canadiens pour l'armée, mais n'empêchèrent pas l'essor du mouvement de la formation des officiers dans les Universités canadiennes.

2. LA FORMATION DES OFFICIERS POUR L'AVIATION, DE 1942 A 1946

Le rôle que l'armée joua durant la guerre 1914-1918 fut beaucoup plus important que celui de l'aviation. La force d'un belligérant se mesurait alors à ses affectifs de terre surtout. Mais déjà durant cette même guerre l'aviation fut appelée dans beaucoup de cas à remplir des missions d'une importance capitale. L'aviation fut en quelque sorte l'oeil de l'armée.

Entre 1918 et 1939 tous les peuples développèrent leur aviation prévoyant bien qu'advenant une autre guerre leur sort serait joué dans les airs.

Quand le 10 septembre 1939 le Canada fut entraîné dans la guerre, il ne comptait encore que quelques unités de terre, de mer et d'air.

Pour que le pays puisse arriver à jouer un rôle efficace dans la victoire, il lui fallut recourir à des mesures adéquates et appropriées à l'époque. Son premier souci fut d'entraîner des troupes et des officiers pour les trois armes, mais surtout des officiers pour l'aviation.

Il est évident que les Universités, abritant l'élite des jeunes gens, furent les premières à être appelées à collaborer avec le Gouvernement fédéral dans la formation des officiers pour l'aviation.

Cela ne pouvait ni les gêner ni les indisposer, car depuis 1912, malgré une histoire d'aide financière, elles collaboraient avec le Gouvernement fédéral pour l'entraînement des officiers pour l'armée.

Mais, comme il a été dit plus haut, la seconde guerre mondiale requérait non plus seulement des soldats, mais aussi des aviateurs pilotes, navigateurs, signaleurs, etc... Aussi fallut-il songer immédiatement à établir dans les Universités des centres d'entraînement à cet effet.

Quelques mois après le début des hostilités, la Grande-Bretagne, se rendant compte que son sort se jouerait dans les airs résolut de demander à tous ses amis du Commonwealth de collaborer avec Elle pour former des aviateurs et parvenir à la supériorité sur l'ennemi dans les airs.

Ce fut le 19 décembre 1939 que le Canada accepta le vaste plan d'entraînement des officiers pour tout le Commonwealth britannique, plan dénommé The British Commonwealth Air Training Plan (B.C.A.T.P.)¹³, nom que nous traduirons par le Plan d'Entraînement des Officiers de l'Air du Commonwealth britannique.

Par cette organisation le Canada s'engagea à fournir des contingents d'officiers de l'air, à adopter des tactiques et une stratégie nouvelle et uniforme et à maintenir en tout et sur tous les fronts la plus parfaite unité.

13. Canada, Department of National Defence, Report of the Department of National Defence, For the Fiscal Year Ending March 31 1944, Ottawa, King's Most Excellent Majesty, 1944, p. 41.

La Grande-Bretagne et les autorités canadiennes se rendirent bientôt compte que la meilleure contribution canadienne à la guerre serait l'aviation :

... it was felt that Canada's best contribution to the war effort would be the manning and administration of the British Commonwealth Air Training Plan, from which may be expected a very large output of flying¹⁴ personnel trained under the most modern and favourable conditions.

Aussitôt les autorités militaires canadiennes, de concert avec des officiers britanniques de l'air dépêchés au Canada, réorganisèrent toute l'aviation en fonction du nouveau plan : "In January, a contingent of officers and airmen of the Royal Air Force arrived in Canada for duty in connection with the British Commonwealth Air Training Plan, and were attached to the R.C.A.F. under the Visiting Forces Act."¹⁵

Afin d'établir le nouveau plan d'entraînement des officiers dans les universités canadiennes, le Comité consultatif des Universités entretint des relations étroites avec les autorités militaires durant toute l'année 1940 et le début de l'année suivante : "In the spring of 1940 a decision was taken to accelerate the development of the Training Plan had been opened."¹⁶

L'accélération produisit d'heureux effets car les rapports de la Défense nationale disent que les progrès dans les effectifs volants de l'Aviation royale du Canada se quadruplèrent : "... over 400 per cent increase in the strength of the R.C.A.F. during the year..."¹⁷

14. Canada, Department of National Defence, Report of the Department of National Defence, For the Fiscal Year Ending March 31 1940, Ottawa, King's Most Excellent Majesty, 1940, p. 85, paragraphie iii.

15. *Idem*, p. 87

16. Canada, Department of National Defence, Report of the Department of National Defence, For the Fiscal Year Ending March 31 1941, Ottawa, King's Most Excellent Majesty, 1941, p. 19, article 1.

17. *Idem*, p. 23

Les réalisations opérées dans le domaine de l'aviation pendant l'année civile 1941-1942 furent fantastiques. Dix-sept escadrilles canadiennes s'ajoutèrent aux quatre déjà existantes en Europe : "... 17 additional R.C.A.F. squadrons were formed in the United Kingdom during the year, making a total of 21 Canadian squadrons overseas, manned largely by personnel trained in B.C.A.T.P."¹⁸

Au printemps de 1942 le Canada apparut dans le Commonwealth comme le centre le plus actif de cet entraînement : "... if Canada had done nothing else in this war, her predominant share in the Commonwealth air training scheme would insure for her an enduring place in the roll of fame."¹⁹

Du 22 mai au 5 juin 1942 des représentants de l'aviation de tous les pays du Commonwealth britannique se réunirent à Ottawa pour reconsidérer le plan général de l'entraînement des officiers de l'air du Commonwealth.²⁰

Il en résulta que le plan qui devait prendre fin le 31 mars 1943 fut maintenu jusqu'au 31 mars 1945.

Cette organisation colossale dans laquelle le Canada joua un rôle prépondérant forma, depuis son inauguration jusqu'au 31 mars 1945, date de prévue pour son abolition, 131,553 officiers de l'air en provenance du Canada, du Royaume-Uni, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.²¹

18. Canada, Department of National Defence, Report of the Department of National Defence, For the Fiscal Year Ending March 31 1942, Ottawa, King's Most Excellent Majesty, 1942, p. 16.

19. Canada, Department of National Defence, Report of the Department of National Defence, For the Fiscal Year Ending March 31, 1943, Ottawa, King's Excellent Majesty, 1943, p. 17.

20. Idem

21. Canada, Department of National Defence, Report of the Department of National Defence, For the Fiscal Year Ending March 31, 1946, Ottawa, King's Most Excellent Majesty, 1946, p. 47 (C).

Une expérience aussi riche de conclusions ne devait pas périr avec la guerre. Les autorités de l'Aviation royale canadienne jugèrent le moment opportun d'établir en permanence un corps-école d'officiers de l'aviation canadienne.

Il fut établi officiellement environ un an avant que le Plan d'Entraînement des Officiers de L'Air du Commonwealth britannique prenne fin.

Ce fut le 11 mai 1942 que le Comité consultatif des Universités et le Conseil de la Défense nationale se rencontrèrent à Ottawa²² pour définir le plan du nouveau corps-école d'officiers qu'ils dénommèrent University Air Training Corps (U.A.T.C.). Son institution fut sanctionnée le 13 mai 1942 par l'arrêté-en-conseil, P. C. 2983.²³

Le but de ce corps-école de l'aviation canadienne fut identique à celui de l'armée :

In accordance with Order in Council P.C. 2983, dated May 13, 1942, a University Air Training Corps was organized for the purpose of training university students during the period of their university course. The U.A.T.C. bears the same relationship to the R.C.A.F. as the Canadian Officers' Training Corps does to the Canadian Army.²⁴

La formation de ce nouveau corps-école d'officiers marquait une étape importante dans l'histoire de l'aviation canadienne car le recrutement des officiers de l'aviation comme pour celui des officiers de l'armée ne peut se faire avec plus de bonheur que dans les universités.

22. N.C.C.U., Op. cit., note 1.

23. Canada, The Committee of the Privy Council, arrêté-en-conseil P. C. 2983, le 13 mai 1942.

24. Canada, Department of National Defence, Op. cit., note 19, p. 19.

Au 31 mars 1943 les Universités avaient formé 16 escadrilles²⁵
et à la même date de l'année suivante, 23, comprenant 2,486 spécialistes.²⁶

Quand le 31 mars 1945 le British Commonwealth Air Training Plan fut abandonné tel que prévu, le University Air Training Corps cessa également d'exister afin de pouvoir le réorganiser sur un pied de paix.²⁷

Le corps-école d'officiers canadiens (C.O.T.C.) qui devint en 1944 le Canadian Army University Corps (C.A.U.C.), ainsi que le University Air Training Corps (U.A.T.C.) qui fonctionna parallèlement au British Commonwealth Air Training Plan (B.C.A.T.P.) durant trois ans, furent financés directement par le Ministère de la Défense nationale au même titre que les organisations militaires de la guerre et de la réhabilitation des anciens combattants.

En vue de la réorganisation de l'entraînement militaire des officiers dans les Universités le Président de l'Association nationale des Universités canadiennes nomma, le 8 novembre 1945²⁸, à une réunion du Comité exécutif de l'association, un comité de l'entraînement militaire dit Standing Committee on Military Training dont voici la composition : M. F. Gregg, président, A. W. Baker, U. W. Mitchell, G. M. Shrum, P. S. Warren, T. L. Loudon.

25. Idem

26. Canada, Department of National Defence, Report of the Department of National Defence, For the Fiscal Year Ending March 31, 1944, Ottawa, King's Most Excellent Majesty, 1944, p. 45, article 11.

27. Canada, Department of National Defence, Report of the Department of National Defence, For the Fiscal Year Ending March 31, 1945, Ottawa, King's Most Excellent Majesty, 1945, p. 62, article 11.

28. N.C.C.U., Twenty-Second Meeting of the National Conference of Canadian Universities, (sans endroit), (sans éditeur), (sans date), p. 51.

En somme la période couverte par ce chapitre est remplie de changements de toute sorte et n'offre pas toute l'unité que l'on pourrait désirer. Mais sous l'angle des relations de l'Association nationale des Universités canadiennes avec le Gouvernement fédéral et les autorités militaires, elle peut être regardée comme très féconde pour la formation des officiers de l'armée et de l'aviation.

Grâce à la nomination du Standing Committee on Military Training tout était prêt pour la réorganisation qui débuta dès 1946 comme nous le verrons dans le chapitre suivant.

LA FORMATION DES OFFICIERS POUR L'ARMÉE, L'AVIATION ET LA MARINE
DE 1946 A 1949

Ce chapitre constitue la dernière étape de ce rapport et couvre la période qui s'étend de 1946 à 1949. Il est composé de cinq sections qui relatent successivement les délibérations de l'Association nationale des Universités canadiennes avec les autorités de la Défense nationale sur la réorganisation des corps-écoles d'officiers canadiens dans les universités canadiennes ; le développement de chacun des trois corps-écol^s d'officiers canadiens ; et enfin, le financement de ceux-ci.

L'expérience de la guerre, la prudence et la prévoyance, le surplus d'officiers jeunes et riches en connaissances et en expérience, l'importance grandissante du Canada dans les affaires internationales, la facilité des relations entre les Universités et la Défense nationale, tout cela semble avoir incité ou facilité l'accélération du mouvement de l'entraînement des officiers dans les Universités canadiennes.

Les heureux résultats obtenus pendant la guerre dans la formation des officiers pour l'armée et l'aviation, ainsi que les besoins de l'après-guerre portèrent sans doute les autorités de la marine à lancer le même mouvement dans les universités en faveur du recrutement et de la formation des officiers de la mer.

Comme nous le verrons, l'établissement des trois corps-écoles d'officiers canadiens dans les universités contribua à faire de ces institutions des écoles appréciables de formation militaire des officiers des trois armes et les invita à jouer dans le contexte national un rôle de premier plan.

Les années 1946, 1947 et 1948 furent en réalité des années de réorganisation des corps-écoles d'officiers canadiens tandis que les dix années qui suivent furent, en dépit de quelques changements partiels, des années de stables réalisations.

1. DELIBERATIONS SUR LES CORPS-ÉCOLES D'OFFICIERS CANADIENS

Du 8 novembre 1945¹, jour de la nomination du Standing Committee on Military Training au 29 mai 1946², les autorités de la Défense nationale d'une part et les membres de ce comité de l'autre mirent tout en oeuvre pour établir des programmes, des horaires et des règlements adaptés aux conditions nouvelles créées par le développement des sciences militaires.

L'année 1946 peut être considérée comme le début de l'essor définitif du mouvement de l'entraînement des officiers dans les universités canadiennes par temps de paix.

Le 20 mai 1946, le Chef du Personnel général de la Défense nationale rédigea un exposé concis des propositions de la Défense nationale aux Universités canadiennes au sujet des programmes et des règlements nouveaux.³

1. N.C.C.U., Twenty-Second Meeting of the National Conference of Canadian Universities, (sans endroit), (sans éditeur), (sans date), p. 51.

2. Date du Vingt-deuxième meeting de l'Association nationale des Universités canadiennes.

3. Canada, Department of National Defence, A Brief of the Talk to be made by the Chief of the General Staff at the National Conference of Canadian Universities, copie conforme obtenue du Colonel C. P. Stacey, Directeur de la Section Historique, Quartiers-Généraux de l'Armée, le 8 août 1958.

L'Association nationale des Universités canadiennes tint son meeting régulier le 29 mai 1946 pour ce qui a trait aux questions militaires. Elle y invita de nombreux représentants de la Défense nationale : le Major-général E. L. M. Burns, le Lieutenant-général C. Foulkes, le Colonel F. F. Schmidlin, le Colonel W. R. Sawyer, le Commodore de l'Air F. R. Miller, le Capitaine A. Walsley et le Commandant A. W. Baker.⁴

Les discussions portèrent principalement sur la réorganisation des services d'entraînement des officiers pour l'armée et l'aviation et l'organisation d'un troisième service, celui de la marine.

Le programme de l'entraînement des officiers pour l'armée fut exposé par le Lieutenant-général C. Foulkes, celui de l'aviation, par le Commodore de l'Air F. R. Miller et celui de la marine par le Commandant W. Baker.⁵

A cette même réunion du 29 mai 1946 il fut question d'accorder des crédits académiques à l'étude des sciences militaires qui commençaient à prendre des proportions dans les Universités canadiennes.

Le même jour à une réunion du Comité exécutif de l'Association nationale des Universités canadiennes à laquelle assistaient le Colonel W. R. Sawyer, le

4. N.C.C.U., Op. cit., note 1, p. 20.

5. Idem, p. 33

Colonel F. F. Schmidlin et le Commandant A. W. Beker il fut décidé que vu l'autonomie de chaque Université en cette question chacune resterait libre d'adopter ou de rejeter la mesure proposée :

The representatives of the services made it clear that the granting of academic credit for courses given under their auspices is not an essential part of their proposals, and the Committee considers that the granting or withholding of credit is a matter to be dealt with by each university independently.⁶

Le 12 décembre 1946, l'Honorable Brooke Claxton devint Ministre de la Défense nationale, cumulant les trois ministères du temps de la guerre.⁷

De cette façon les réunions et les travaux des divers comités furent facilités, l'unité se fit dans les programmes et les règlements des trois corps-écoles d'officiers canadiens.

Le meeting plénier de l'Association nationale des Universités canadiennes pour l'année 1947 eut lieu les 22, 23 et 24 mai à l'Université McGill de Montréal.

Entre autres invités se trouvaient des membres délégués du Ministre de la Défense nationale : le Commodore de l'Air D. M. Smith, le Brigadier S. F. Clark, le Colonel R. W. Moncel et le Commandant H. Little.⁸

6. Idem, p. 66

7. Canada, Department of National Defence, Report of the Department of National Defence, For the Fiscal Year Ending March 31, 1947, Ottawa, King's Most Excellent Majesty, 1947, p. 7.

8. N.C.C.U., Twenty-Third Meeting of the National Conference of Canadian Universities, (sans endroit), (sans éditeur), (sans date), p. 7.

Dès le premier jour les questions militaires furent remuées. La première fut celle des crédits à accorder à l'étude des sciences militaires en homologation pour certains cours académiques.

Le Doyen Adrien Pouliot de l'Université Laval de Québec, qui avait été chargé par le Président du Comité exécutif N. A. M. Mackenzie de remplacer Mgr F. Vandry et de rencontrer les autorités militaires au sujet de ces crédits et de la formation d'un comité consultatif des questions militaires, fit rapport de sa mission à l'Assemblée.⁹

Dans son rapport le Doyen André Pouliot montra qu'il était possible de trouver des cours militaires à peu près identiques à ceux des cours académiques, mais qu'il faudrait tout de même apporter quelques modifications aux uns ou aux autres.¹⁰

Il ajouta qu'ainsi remaniés les cours militaires pourraient peut-être être acceptés comme équivalents à certains cours académiques et être gratifiés de crédits.¹¹

Enfin, il se montra en faveur d'un comité consultatif des questions militaires composé de représentants de la Défense nationale et des Universités, à la condition toutefois que la liberté des Universités ne soit pas menacée : "It is in no way a question of forming a body liable to exercise authority, even in respect of military matters."¹²

9. N.C.C.U., *Op. cit.*, note B, p. 53

10. *Idem*

11. *Idem*

12. *Idem*

Le Comité exécutif, dans une réunion à huis-clos, trouva bon de proposer à l'Assemblée la formation d'un comité consultatif des questions militaires indiquant que ses décisions ne feraient aucunement autorité et que chaque Université resterait libre de les adopter :

Approval was given to the proposed Committee on Military Training. It was, however, made clear that each university should be free from any moral pressure to offer military training, and that each university should deal at its own discretion with the question of recognizing work done at military colleges.¹³

Deux jours après cette décision du Comité exécutif, l'Assemblée générale approuva la formation de ce nouveau comité qui serait constitué de représentants de l'Association nationale des Universités canadiennes et du Minist-re de la Défense nationale, insistant pour que chaque Université demeure libre d'adopter ses décisions :

Unanimous approval was given to a resolution asking the Executive to establish an Advisory and Consultative Committee, made up of representatives of the Services and representatives of the universities, in consultation with the Minister of National Defence, to advise on questions of military training . It was made clear that this Committee would not be policy forming in a way which would commit individual institutions either to provide facilities for military training or to give university credits for military courses.¹⁴

A la même réunion, le Colonel G. Shrum, membre du Comité de l'entraînement militaire qui avait été constitué le 8 novembre 1945, fit rapport à l'Assemblée des travaux de son comité sur les programmes de l'entraînement des officiers.

13. Idem, p. 72 (3)

14. Idem, p. 63 (VI)

Son exposé porta sur l'entraînement des officiers des trois armes, sur le but et le fonctionnement des corps-écoles d'officiers canadiens. Il illustra son exposé de quelques statistiques basées sur les expériences tentées au cours de l'année académique 1946-1947.¹⁵

Le 16 novembre 1947, le Comité exécutif nomma le Président J. S. Thomson, de l'Université de Saskatchewan, président du nouveau comité consultatif des questions militaires.¹⁶

Au cours des six mois qui suivirent, le Président J. S. Thomson, aidé de ses collaborateurs des Universités et de la Défense nationale, rédigea les programmes définitifs des trois corps-écoles d'officiers canadiens.

Il fit rapport des travaux de son comité au meeting de l'Association nationale des Universités canadiennes tenu à l'Université de British Columbia les 10, 11 et 12 juin 1948.¹⁷

Les représentants du Ministère de la Défense nationale présents à ce meeting, tous membres du Comité consultatif des questions militaires, étaient les suivants : le Commandant C. H. Little, le Brigadier W. J. McGill, le Commodore de l'Air J. G. Kerr.¹⁸

15. Idem, p. 47-52

16. N.C.C.U., Twenty-Fourth Meeting of the National Conference of Canadian Universities, (sans endroit), (sans éditeur), (sans date), p. 40 (4).

17. Idem, p. 18-19

18. Idem, p. 18

La conclusion tripartite de l'exposé du Président J. S. Thomson est un appel à la collaboration des Universités et montre tout l'intérêt que les autorités militaires attachaient à la réalisation du mouvement de l'entraînement des officiers dans les universités :

1. The Army now regard the Canadian Universities as the principal source of new officer personnel both in the regular and reserve branches.¹⁹

2. The R.C.A.F. wish to organize distinctive university units within the auxiliary branches of the service and the committee urge the universities to support such developments.²⁰

3. The Royal Canadian Navy now accept cadets in training at the universities as candidates for commissions not only in the reserve but also in all branches of the permanent branch of the naval service.²¹

Enfin, l'idée ayant prévalu partout que les Universités sont les meilleurs centres de recrutement et de formation des officiers des trois armes, les programmes définitifs furent adoptés à partir de 1958.

Jetons maintenant un coup d'oeil sur le développement de chacun des corps-écoles d'officiers canadiens pour la période qui court de 1946 à 1949.

19. Idem, p. 18 (2)

20. Idem, p. 18 (3)

21. Idem, p. 18 (1)

2. LE CORPS-ÉCOLE D'OFFICIERS CANADIENS POUR L'ARMÉE (C.O.T.C.).

Le 29 mai 1946, devant l'Association nationale des Universités canadiennes, le Lieutenant-général C. Foulkes exposa le programme de l'armée ayant trait au corps-école d'officiers canadiens.²²

Le programme fut partagé en deux parties, l'une théorique et l'autre pratique. La partie théorique comprend les matières suivantes : histoire militaire, économie politique et militaire, tactiques et engins de guerre. Ces cours furent répartis sur trois années académiques.

Les exercices pratiques d'éducation physique et de maniement des armes furent placés durant les mois de vacances.

Il fut précisé que quelques cours pourraient être donnés par des professeurs d'université, mais que la plupart le seraient par des officiers du personnel général.

Appuyant les exhortations du Comité de l'entraînement militaire l'Assemblée des représentants des Universités accepta les conditions nouvelles de l'organisation du corps-école d'officiers canadiens pour l'armée.

Vingt et une Universités en appliquèrent les programmes l'année même ce qui permit à 1,472 étudiants de s'inscrire aux cours militaires.²³

Dès l'année suivante on se rendit compte d'un essor prodigieux dans le nombre de candidats, l'assiduité et l'enthousiasme aux cours théoriques, et aux exercices pratiques.

22. N.C.C.U., Op. cit., note 1, p. 96-97.

23. Canada, Department of National Defence, Op. cit., note 7, p.34 (III).

A plusieurs reprises les officiers de la Défense nationale firent l'éloge de la coopération des Universités à ce sujet :

The universities play an important part in maintaining the general educational level of the Army's officers. The great emphasis put on the training of officers will have been noted in this account of the Army's program. This is in keeping with the policy of having available the highly-trained nucleus which would be capable of developing rapidly the larger forces that would be needed in case of emergency.²⁴

Dans les développements qui intervinrent au cours des années 1947 et 1948, il y eut peu de changements quant au corps-école d'officiers canadiens pour l'armée, parce que celui-ci avait derrière lui plus de 35 années de perfectionnements et d'expérience.

Qu'il suffise d'ajouter que durant ces années et celles qui suivirent les autorités de l'Armée canadienne ne négligèrent rien pour faire progresser ce mouvement de concert avec l'Association nationale des Universités canadiennes et les autorités de chaque Université intéressée dans le mouvement.

Le Tableau V donne un aperçu statistique du nombre d'officiers formés pour l'armée durant l'année académique 1948-1949.

24. Canada, Department of National Defence, Report of the Department of National Defence, For the Fiscal Year Ending March 31, 1948, Ottawa, King's Most Excellent Majesty, 1948, p. 45 (257)

3. LE CORPS-ÉCOLE D'OFFICIERS CANADIENS POUR L'AVIATION (U.A.T.C.)

Pour éviter toute confusion disons d'abord un mot du nom de ce corps-école. Le nom University Air Training Corps, utilisé comme titre de cette section fut introduit avec l'institution du premier corps-école d'officiers canadiens pour l'aviation, le 13 mai 1942.²⁵

Le nom donné à l'ensemble de l'organisation de l'entraînement des officiers de l'air dans les universités est appelé University Air Training Plan.

Les étudiants qui ne font partie de ce corps-école que pour la durée de leurs études et qui ne se destinent pas à la carrière de l'aviation appartiennent au University Reserve Training Plan. Les mêmes étudiants qui se destinent à la navigation ou au pilotage aériens s'inscrivent dans le Reserve University Flights.

Nous avons adopté le premier de ces titres parce qu'il fut le premier à apparaître dans l'histoire de ce corps-école et parce qu'il couvre tout notre sujet.

Comme il a été dit dans le chapitre précédent, le Plan d'Entraînement des Officiers de l'Air du Commonwealth britannique (B.C.A.T.P.) fut abandonné le 31 mars 1945.²⁶

25. Canada, The Committee of the Privy Council, arrêté-en-conseil P. C. 2983, le 13 mai 1942.

26. Canada, Department of National Defence, Report of the Department of National Defence, For the Fiscal Year Ending March 31, 1943, Ottawa, King's Most Excellent Majesty, 1943, p. 17

Le corps-école d'officiers canadiens pour l'aviation (U?A.T.C.) qui était né le 13 mai 1942²⁷ fut démembré en même temps.²⁸

Son développement dans les universités canadiennes n'avait eu le temps que de commencer. Après la réorganisation d'après-guerre, comme nous le verrons plus bas, il ne tarda pas à croître considérablement grâce à l'importance que l'aviation militaire avait prise durant la guerre, aux 72,835 aviateurs canadiens qui avaient été formés grâce au Plan d'Entraînement des Officiers de l'Air du Commonwealth britannique²⁹ et enfin grâce à l'essor prodigieux de l'aviation civile mondiale dont Montréal devenait le centre le 4 avril 1947.³⁰

En mai 1944, le Ministre de la Défense nationale forma un comité spécial des problèmes d'après-guerre dit Post-War Organization Committee pour hâter la réorganisation des divers services militaires pour les temps de paix.³¹

27. Canada, The Committee of the Privy Council, Op. cit., note 25.

28. Canada, Department of National Defence, Report of the Department of National Defence, For the Fiscal Year Ending March 31, 1945, Ottawa, King's Most Excellent Majesty, p. 62, article 11.

29. Canada, Department of National Defence, Canada's Defence Achievements and Organization, (sans endroit), (sans éditeur), (sans date), p. 3.

30. Dan Golenpaul Associates, Information Please Almanach 1955, New York, The Macmillan Company, 1955, p. 379.

31. Canada, Department of National Defence, Report of the Department of National Defence, For the Fiscal Year Ending March 31, 1946, Ottawa, King's Most Excellent Majesty, 1946, p. 57 (1).

Le comité fixa entre autres choses le nombre approximatif des membres de l'Aviation royale canadienne à maintenir. Les effectifs prévus pour les trois catégories traditionnelles furent fixés comme suit :

Aviation régulière	16,100
" auxiliaire	4,500 ³²
" de réserve	10,500 ³²

Les plans et les effectifs prévus furent approuvés par le Gouvernement fédéral en février 1946.³³

Ce fut le 29 mai 1946, au meeting de l'Association nationale des Universités canadiennes que le Commodore de l'Air F. R. Miller exposa les plans de la Défense nationale pour l'entraînement des officiers de l'air.³⁴

Le but de ce corps-école fut d'entraîner des officiers pour l'Aviation royale canadienne régulière, auxiliaire et réserviste, tel qu'il avait été prévu par les comités des problèmes d'après-guerre : "The aim of the University Air Training Plan is to establish a progressive programme of academic and service training which will provide competent and efficient officers for : (a) R.C.A.F. (Regulat) ; (b) R.C.A.F. (Auxiliary) ; R.C.A.F. (Reserve)." ³⁵

Aucun programme théorique ne fut prévu pour être donné sous forme de cours dans les universités : "As no instruction will be provided during the scholastic years, no Air Force organization will be required within the university proper."³⁶

32. Idem

33. Idem

34. M.C.C.U., Op. cit., note 1, p. 34.

35. Idem, p. 99 (1).

36. Idem, p. 100 (3).

Tous les exercices d'entraînement seraient donnés durant les mois d'été, dans les bâtiments de l'Aviation royale canadienne : "The plan provides for the training of undergraduates during the summer months only, for a period of from 12 to 14 weeks, at regular Air Force establishments."³⁷

Ces cours seraient adressés plus particulièrement aux étudiants en sciences pures et appliquées, en génie, en commerce, en comptabilité et en administration d'affaires.³⁸

Le 23 mai 1947, au meeting de l'Association nationale des Universités canadiennes, le Colonel G. Shrum fit l'exposé du programme et du fonctionnement du corps-école d'officiers canadiens pour l'aviation.³⁹

Il fit part à l'Assemblée des expériences déjà tentées au cours de l'année pour le recrutement et l'entraînement.

Il laissa entendre que malgré l'intérêt unanime manifesté par les Universités pour le plan proposé il restait encore quelques points à modifier :

One difficulty which still confronts the R.C.A.F. is the reluctance of the universities to accept the various categories of summer training (...) as constituting the required practical experience which is needed before the students can be granted a degree.⁴⁰

37. *Idem*, p. 99 (2)

38. *Idem*, p. 100 (5)

39. N.C.C.U., Op.cit., note 8, p. 47-48.

40. *Idem*, p. 48.

Enfin, après une année de travail, les comités des questions militaires en vinrent à une entente définitive sur tous les points. Le 12 juin 1948, le Président J. S. Thomson montra dans quelles conditions l'entraînement des officiers pour l'aviation devrait être définitivement poursuivi dans les universités canadiennes.⁴¹

On peut se rendre compte du travail opéré dans ce domaine dans les universités canadiennes durant l'année académique 1948-1949 en consultant le Tableau V.

4. LE CORPS-ÉCOLE D'OFFICIERS CANADIENS POUR LA MARINE (U.N.T.D.)

Le 21 octobre 1942, la Marine canadienne qui formait alors un ministère autonome, établit à Royal Roads en Colombie britannique un centre d'entraînement pour les cadets de la marine, appelé the Royal Canadian Naval College,⁴² pendant du Collège militaire royal de Kingston, institué pour l'armée.

Les heureux résultats obtenus des corps-écoles d'officiers canadiens pour l'armée et l'aviation et les expériences tentées par la Marine royale canadienne pour le recrutement des officiers de la marine portèrent les autorités de la Défense nationale à compléter la trilogie militaire dans les universités en établissant le troisième corps-école d'officiers canadiens, celui de la marine.

41. N.C.C.U. Op. cit., note 16, p. 18

42. Canada, Department of National Defence, Op. cit., note 26, p. 9 (3)

Ce nouveau corps-école, transformation des divisions de réserve créées avant la guerre, fut organisé en 1946⁴³ et autorisé le 31 mars 1947⁴⁴, sous la rubrique University Naval Training Division que nous traduirons par corps-école d'officiers canadiens pour la marine.

Toutes les Universités furent appelées à l'organiser et de fait, le 31 mars 1947, les dix-sept institutions suivantes l'avaient déjà fait : British Columbia, Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Western Ontario, Ontario Agricultural College, McMaster, Toronto, Queen's, Ottawa, McGill, Montréal, Laval, New Brunswick, St Francis Xavier, Dalhousie, Nova Scotia Technical College.⁴⁵

Ce fut le Commandant A. W. Baker qui, le 29 mai 1946, fit part à l'Association nationale des Universités canadiennes des intentions de la Marine royale canadienne d'organiser le corps-école d'officiers canadiens pour la marine et qui traça les grandes lignes de son programme.⁴⁶

Ce programme, réparti sur quatre années, conduit aux commissions de la marine, après obtention d'un grade académique, ce qui permet aux candidats heureux d'être ensuite versés dans la Marine de réserve.

L'officier commandant de chaque université fait partie du personnel de l'institution. Les instructeurs sont fournis par les autorités de la Marine royale canadienne.⁴⁷

43. Canada, Department of National Defence, Op. cit., note 31, p. 13

44. Canada, Department of National Defence, Op. cit., note 7, p. 20-21

45. Idem, p. 21

46. N.C.C.U., Op. cit., note 1, p. 97-99

47. Idem, p. 97 (3)

L'entraînement des étudiants des corps-écoles de la marine se poursuit au cours des mois d'été, sous forme de croisières maritimes⁴⁸, durant lesquelles les étudiants touchent une solde.⁴⁹

En 1948, après deux années d'expériences heureuses, il fut constaté que les universités s'étaient avérées d'excellentes fermes de recrutement pour les officiers de la marine : "The University Naval Training Division is now regarded as a major source of officers for the permanent force as well as for the reserve."⁵⁰

Ce fut à la réunion de l'Association nationale des Universités canadiennes, tenue le 12 juin 1948⁵¹, que le nouveau corps-école d'officiers canadiens de la marine fut définitivement accepté.

La conclusion à tirer de ce bref historique des corps-écoles d'officiers canadiens pour l'armée, l'aviation et la marine pourrait être formulée comme suit : l'esprit d'étroite collaboration qui a animé l'Association nationale des Universités canadiennes et les autorités de la Défense nationale fit jaillir de nouvelles sources d'officiers et consolida d'autant la sécurité nationale.

Il nous reste maintenant à traiter du financement de ces divers corps-écoles d'officiers canadiens pour la période que nous venons de parcourir.

48. Canada, Department of National Defence, Op. cit., note 24, p. 16

49. N.C.C.U., Op. cit., note 1, p. 97 (12)

50. Canada, Department of National Defence, Report of the Department of National Defence, For the Fiscal Year Ending March 31, 1949, Ottawa, King's Most Excellent Majesty, 1949, p. 38 (194)

51. N.C.C.U., Op. cit., note 16, p. 18 (1).

LA FORMATION DES OFFICIERS POUR L'ARMÉE, L'AVIATION ET LA MARINE
DE 1946 A 1949

88

TABLERAU V

Effectifs des corps-écoles d'officiers canadiens pour l'armée,
l'aviation et la marine, au 31 mars 1949⁵²

Institutions ⁵³	Armée C.O.T.C.	Aviation U.A.T.C.	Marine U.N.T.D.
Acadia - Wolfville, N. E.	33	-	12
Alberta - Edmonton, Alta	121	32	48
British Columbia - Vancouver, C. B.	143	56	52
Dalhousie ⁵⁴ - Halifax, N. E.	125	-	47
Laval - Québec, P. Q.	133	-	50
McGill ⁵⁴ - Montréal, P. Q.	159	35	67
McMaster - Hamilton, Ont.	49	-	44
Manitoba - Winnipeg, Man.	169	41	65
Montréal ⁵⁴ - Montréal, P. Q.	193	-	65
Mount Allison - Sackville, N. B.	43	-	43
New Brunswick - Fredericton, N. B.	48	-	21
Ontario Agricultural College - Ont.	48	-	51
Ottawa ⁵⁴ - Ottawa, Ont.	46	-	46
Queen's - Kingston, Ont.	150	-	88
St Dunstan's ⁵⁴ - Charlottetown, I. P.	25	-	26
St Francis Xavier - Antigonish, N. E.	32	-	55
Saskatchewan - Saskatoon, Sask.	100	69	52
Toronto - Toronto, Ont.	219	77	147
Western Ontario - London, Ont.	130	34	53

52. Canada, Department of National Defence, Op. cit.,
note 50, p. 79

53. Membres de l'Association nationale des Universités
canadiennes.

54. Ajouter un ou plusieurs collèges affiliés.

5. LE FINANCEMENT DES CORPS-ÉCOLES D'OFFICIERS CANADIENS

Précisons d'abord le titre de cette section. De prime abord il pourrait signifier toutes les dépenses occasionnées par l'organisation, l'administration et le fonctionnement de ces corps-écoles : équipement, transport, soin des armes, entraînement d'été, solde des étudiants soldats, marins et aviateurs, cours donnés par des professeurs ou des officiers, entretien des locaux, éclairage et chauffage, mobilier, loyers, frais d'administration construction des bâtiments.

Mais de ces divers aspects du financement des corps-écoles d'officiers canadiens ce rapport ne retient que ceux pour lesquels l'Association nationale des Universités canadiennes lutta à partir de 1911 : chauffage, éclairage, entretien, construction des bâtiments.

Personne n'ignore que le Gouvernement fédéral par le truchement de la Défense nationale, défraie l'équipement, le transport, le soin des armes, l'entraînement d'été, le solde des étudiants soldats, marins et aviateurs qui se destinent à un service actif.

Ici, nous voulons savoir si au cours de la période qui s'étend de 1946 à 1949 le Gouvernement fédéral a maintenu, supprimé ou modifié ses offres du 22 avril 1924,⁵⁵ du 7 novembre 1939⁵⁶ et du 26 novembre 1940⁵⁷.

⁵⁵. Canada, The Committee of the Privy Council, arrêté-en-conseil P. C. 706, le 22 avril 1924.

⁵⁶. Canada, The Committee of the Privy Council, arrêté-en-conseil P. C. 3486, le 7 novembre 1939

⁵⁷. Canada, The Committee of the Privy Council, arrêté-en-conseil P. C. 39/6885, le 26 novembre 1940.

Pour bien comprendre le problème financier des Universités de cette époque il faut se reporter aux circonstances de 1946. Pour le monde entier, la guerre était terminée, mais pour les autorités de la Défense nationale et des Universités, de nouvelles difficultés venaient de commencer.

Pour le Gouvernement fédéral ou la Défense nationale, ce furent le rapatriement des soldats, le rétablissement des vétérans à la vie civile, la réhabilitation des handicapés de guerre, l'hospitalisation des blessés, l'orientation et le soutien des étudiants d'université.

Pour les Universités, ce furent le recrutement des professeurs, le rétablissement des programmes d'avant-guerre, la réception d'une population étudiante considérablement accrue.

Le Département des Vétérans avait prédit que 30,000 étudiants s'étant inscrits dans les Universités et les collèges pour l'année académique 1945-1946, de 35,000 à 38,000 autres s'y inscriraient pour 1946-1947.⁵⁸

L'entraînement des officiers des trois armes, proposé par les autorités militaires, mit le comble à la mesure.

Le Président Sidney Smith de l'Université de Toronto, se référant aux suggestions du Comité consultatif des problèmes d'après-guerre s'étonna que le Gouvernement fédéral n'eût pas fait de propositions d'aide financière aux Universités en mars 1946.⁵⁹

58. N.C.C.U., Op. cit., note 1, p. 27

59. Idem, p. 28

Face aux obligations d'après-guerre et à la mise en branle de l'entraînement militaire des officiers des trois armes, les autorités militaires et celles des Universités avouèrent de commun accord que le problème financier des Universités était insolvable sans l'aide du Gouvernement fédéral.⁶⁰

Ce fut le Major-Général E. L. M. Burns, du Département des Vétérans qui mit l'Association nationale des Universités canadiennes au courant de ce que le Gouvernement fédéral pouvait consentir aux Universités.⁶¹

Au cours de l'année académique 1946-1947, le Comité consultatif, piloté par le Président Sidney Smith de l'Université de Toronto, se réunit deux fois pour traiter des questions de réhabilitation des étudiants et d'entraînement militaire des vétérans.⁶²

A la réunion de l'Association nationale des Universités canadiennes du 23 mai 1947, le Président Sidney Smith fit rapport des travaux de son comité et annonça qu'à cause des nombreuses dépenses pour constructions et aménagement de bâtiments pour l'entraînement militaire pendant la guerre le Gouvernement fédéral s'offrait à rembourser les Universités qui avaient dispensé cet entraînement.⁶³

60. Idem, p. 29 (3)

61. Idem, p. 26

62. H.C.C.U. Op. cit., note 8, p. 61 (II)

63. Idem, p. 62

Voici dans quels termes et sous quelles conditions le Gouvernement fédéral s'offrit à venir en aide aux Universités à ce sujet :

Whereas several universities have incurred large expenditures for the training of veterans, and, whereas these universities were unable to defray these expenditures from the supplementary grant made during 1945-1946, be it resolved that for the year ending June 30th, 1947, and for subsequent years, there be included under item 7 of the pro forma financial statement such amounts as a university may decide of the expenditures incurred by the university, for the alteration, construction, and equipping of such building in that year or in any previous year, which have not already been included in similar statements for previous years.⁶⁴

Comme conséquence de fait le 30 octobre suivant le Comité du Conseil Privé approuva des déboursés au montant de \$19,565.15 en faveur de vingt-six Universités et Collèges. A cela un déboursé spécial de \$2,469.35 fut ajouté pour sept institutions en compensation pour aménagements spéciaux.⁶⁵

Cependant, ce rajustement financier, qui n'avait apporté rien de fantastique, puisque l'Université de Montréal ne perçut que \$3,937.00 et l'Université McMaster \$49.04, pour ne citer que les montants extrêmes, ne fut en aucune façon une solution au problème.⁶⁶

En effet, durant la guerre, les Universités aménagèrent ou construisirent de vastes locaux pour permettre l'entraînement militaire en masse des soldats et des officiers.

Quand l'obligation à l'entraînement militaire fut levée et les lois concernant les corps-écoles d'officiers canadiens remises en vigueur les

64. Idem, p. 62

65. Canada, The Committee of the Privy Council, arrêté-en-conseil, P. C. 42/4433, le 30 octobre 1947.

66. Idem

Universités restèrent avec de vastes bâtiments dépeuplés de militaires, réclamant cependant chauffage, éclairage, entretien, mais seulement pour des groupes réduits. L'arrêté-en-conseil P. C. 39/6885, du 26 novembre 1940, s'avéra inadéquat parce que les montants des loyers qu'il permettait étaient évalués en fonction des effectifs des contingents.⁶⁷

Les Universités et les autorités de la Défense nationale s'aperçurent également que les bâtiments n'étaient pas conditionnés pour recevoir trois corps-écoles différents d'officiers canadiens et peu appropriés aux exercices militaires nouveaux.⁶⁸

Enfin, comme les mesures de cet arrêté-en-conseil ne tenaient pas compte de l'état des locaux affectés à l'entraînement militaire, il n'invitait pas à leur amélioration et pourrait en certains compromettre l'entraînement militaire.⁶⁹

Pour ces diverses raisons, les Universités obtinrent du Comité du Conseil Privé, le 17 avril 1948, que tous les arrangements relatifs au chauffage, à l'éclairage et à l'entretien des locaux soient conclus à l'amiable avec le Ministère de la Défense nationale : "The individual agreement method would clarify the rights and liabilities of the parties thereto."⁷⁰

67. Canada, The Committee of the Privy Council, arrêté-en-conseil, P. C. 200/1666, le 17 avril 1948

68. Idem

69. Idem

70. Idem

Le Comité du Conseil Privé estima que par cette nouvelle formule toutes les institutions réunies pourraient recevoir environ \$25,000.00 annuellement.⁷¹

Enfin, l'arrêté-en-conseil P. C. 39/6885 du 26 novembre 1940 était abrogé.⁷²

Voilà comment le Gouvernement fédéral en arriva à une nouvelle formule de financement des corps-écoles d'officiers canadiens pour tout ce qui touche à la location, au chauffage, à l'éclairage et à l'entretien.

Le Tableau VI rapporte les sommes versées aux Universités et Collèges pour l'année financière 1948-1949 en rapport avec les corps-écoles d'officiers canadiens.

Cet exposé sur le financement des corps-écoles d'officiers canadiens des trois armes termine le Chapitre IV de ce rapport et clôt l'historique des délibérations de l'Association nationale des Universités canadiennes avec le Gouvernement fédéral et les autorités de la Défense nationale au sujet de l'entraînement des officiers dans les universités pour la période qui court de 1911 à 1949.

71. Idem

72. Idem

TABLEAU VI
Loyers des corps-écoles d'officiers canadiens
pour l'année financière 1948-1949⁷³

Institution	Loyers
Acadia - Wolfville, N. E.	\$ 500.00
Alberta - Edmonton, Alta	1,200.00
British Columbia - Vancouver, C. B.	2,000.00
Dalhousie - Halifax, N. E.	752.50
Laval - Québec, P. Q. ⁷⁴	-
McGill - Montréal, P. Q.	7,000.00
McMaster - Hamilton, Ont.	475.00
Manitoba - Winnipeg, Man.	480.00
Montréal - Montréal, P. Q.	9,000.00
Mount Allison - Sackville, N. B.	300.00
New Brunswick - Fredericton, N. B.	960.00
Ontario Agricultural College - Ont.	500.00
Ottawa - Ottawa, Ont. ⁷⁴	-
Queen's - Kingston, Ont.	700.00
St Dunstan's - Charlottetown, I. P.	180.00
St Francis Xavier - Antigonish, N. E.	103.25
Saskatchewan - Saskatoon, Sask.	2,400.00
Toronto - Toronto, Ont.	2,927.00
Western Ontario - London, Ont.	300.00

73. Renseignements fournis par Monsieur John Sutherland, Officier-administrateur au bureau du Ministère de la Défense nationale, Quartier-général de l'Armée, Section des registres, le 17 septembre 1958.

74. Rien n'apparaît pour cette institution dans les registres du Quartier-général de l'Armée.

CONCLUSIONS

Le bilan de ce rapport peut être exposé en quatre tableaux, chacun correspondant à un chapitre.

Deux groupes principaux de constatations ressortent des "Antécédents historiques" : le premier se rattache au Conseil de la Milice et le second aux Universités. Le Conseil de la Milice élaborait un programme et des règlements pour le corps-école d'officiers canadiens, il s'engageait à nommer des instructeurs et à payer leurs voyages, à munir les étudiants de tout le nécessaire pour l'entraînement militaire. Douze Universités se dirent prêtes à appliquer le programme élaboré par le Conseil de la Milice, à administrer le corps-école d'officiers et à payer les instructeurs de l'armée, mais elles plaidèrent pour obtenir l'assistance financière de l'Etat pour la construction, l'éclairage, le chauffage et l'entretien des bâtiments militaires.

De 1911 à 1942, la formation des officiers pour l'armée fut poussée rondement, surtout pendant la guerre 1914-1918 et les quatre premières années de la seconde guerre mondiale. En 1912 le corps-école d'officiers canadiens pour l'armée fut fondé. En 1916 des règlements très élaborés furent introduits. A partir de 1924, le Gouvernement fédéral accepta de prendre à sa charge le chauffage, l'éclairage et l'entretien des bâtiments. Les Universités ne profitèrent pas de l'offre du Gouvernement fédéral qui leur proposait de payer la moitié des manèges militaires qu'elles construiraient, ces bâtiments devant par la suite devenir propriété de la Couronne. En 1940, les mesures d'aide financière jusque là en vigueur furent remplacées par des loyers que les Universités acceptèrent.

La période de la fin de la seconde guerre mondiale qui va de 1942 à 1946 fut marquée par d'étonnantes réalisations dans l'entraînement des officiers pour l'armée et l'aviation.

Enfin ce fut l'après-guerre avec ses trois années de réorganisation. La trilogie des corps-écoles d'officiers canadiens fut complétée par la formation du corps-école de la marine. Toutes les questions d'organisation, d'administration et de financement furent repensées. En 1948, les règlements concernant le financement des corps-écoles d'officiers canadiens furent profondément remaniés à la satisfaction du Gouvernement fédéral et des Universités.

A deux époques importantes, situées chacune après une guerre, les relations de l'Association nationale des Universités canadiennes et des autorités de la Défense nationale eurent pour objet principal les programmes d'entraînement militaire des officiers. Le continuel litige que l'on suit à la trace dans presque toutes les pages de ce rapport fut celui de l'aide financière pour assurer le maintien et le développement des corps-écoles d'officiers canadiens.

Ce bilan serait incomplet, croyons-nous, s'il n'était suivi d'un petit exposé des conséquences de l'éducation militaire des officiers dans les universités.

Des officiers en plus grand nombre et de la meilleure qualité permirent au Gouvernement fédéral d'assurer avec plus d'efficacité la sécurité et la défense du pays ; les Provinces tirèrent, par voie de conséquence, plus d'avantages de l'Acte confédératif de 1867 ; les Universités furent appelées à jouer un rôle national de premier plan ; les étudiants purent poursuivre librement et simultanément les études militaires et académiques.

Comment expliquer l'établissement du mouvement de l'entraînement des officiers dans les universités canadiennes ?

Le recrutement des officiers est un devoir pour le Gouvernement fédéral. Celui-ci, en proposant aux Universités l'éducation militaire des officiers, découvrit la meilleure solution à ce problème capital.

Les Universités ne purent nier que les étudiants d'université constituent l'élite des jeunes gens du pays, d'où sortent les chefs des diverses sphères de l'activité nationale, y compris celle des carrières militaires. Elles ne se cachèrent pas que les sciences militaires contemporaines exigent tant de connaissances, d'intelligence et de qualités particulières que les autorités de la Milice et de la Défense nationale auraient eu beaucoup de difficulté à trouver des sujets de cette trempe en dehors des universités.

Elles ne purent fermer leurs portes à l'entraînement militaire des officiers surtout aux époques de guerre. Elles offrirent leur quote-part pour la sécurité nationale. Elles facilitèrent aux étudiants l'accès aux grades militaires.

Cependant, malgré le bien-fondé de l'entraînement des officiers chez elles, les Universités ne furent pas tenues de sacrifier leur liberté, la paix des étudiants, le temps des administrateurs, certains locaux et une partie de leurs biens pour la construction et l'entretien des bâtiments. Elles réclamèrent l'assistance financière qu'elles obtinrent.

Le rôle de l'Association nationale des Universités canadiennes s'avéra efficace et adéquat dans la plupart des cas. Le dialogue Association nationale des Universités canadiennes et Gouvernement fédéral fut marqué de prudence, de compréhension et d'esprit de collaboration.

Nous n'avons pas cru utile de poursuivre l'historique des relations de l'Association nationale des Universités canadiennes au-delà de 1949, parce que les modifications qu'on y rencontre sont minimales si l'on demeure sur le plan de l'ensemble.

Cependant, combien d'autres problèmes d'intérêt historique ne pourrait-on pas essayer de résoudre dans le domaine de l'éducation militaire des officiers dans les universités canadiennes en utilisant les mêmes sources d'où ce rapport est sorti ?

Qu'il suffise d'en mentionner quelques-uns : Rétablissement des étudiants des deux guerres ; Réhabilitation des étudiants handicapés de guerre ; Officiers gradés d'université aux avant-postes de la défense active ; Statistiques.

BIBLIOGRAPHIE

A.N.U.C., Rapport de l'Association nationale des Universités canadiennes sur les Problèmes d'Après-Guerre, Québec, Des ateliers de l'Action Catholique, 1944, 74 p.

Cette brochure rapporte les délibérations du Comité des Problèmes d'Après-Guerre au sujet des étudiants démobilisés. Les multiples problèmes de la réhabilitation des étudiants y sont abordés sous leurs aspects matériel, académique et financier.

Canada, Department of Militia and Defence, General Orders, G.O. 211, November 1st 1912, Ottawa, Government Printing Bureau, 1913.

—————, General Orders, G.O. 67, April 1st, 1913, Ottawa, Government Printing Bureau, 1914.

Brochures qui renferment les formules des arrêtés-généraux dont la longueur la plupart du temps n'excède pas quelques lignes.

—————, Minutes of the Militia Council, Report No. 23, June 5, 1906, (sans endroit), (sans éditeur), (sans date), 12 p.

—————, Minutes of the Militia Council, Report No. 24, June 12, 1906, 12 p.

—————, Minutes of the Militia Council, Report No. 12, March 7, 1907, 10 p.

—————, Minutes of the Militia Council, Report No. 26, June 23, 1907, 8 p.

—————, Minutes of the Militia Council, Report No. 27, July 29, 1907, 8 p.

—————, Minutes of the Militia Council, Report No. 30, September 27, 1907, 12 p.

—————, Minutes of the Militia Council, Report No. 28, November 29, 1909, 8 p.

—————, Minutes of the Militia Council, Report No. 6, February 23, 1910, 18 p.

—————, Minutes of the Militia Council, Report No. 16, July 5, 1910, 14 p.

—————, Minutes of the Militia Council, Report No. 21, December 6, 1910, 8 p.

—————, Minutes of the Militia Council, Report No. 1, January 9, 1911, 12 p.

—————, Minutes of the Militia Council, Report No. 2, February 7 and 9, 1911, 8 p.

—————, Minutes of the Militia Council, Report No. 6, March 14, 1911, 10 p.

—————, Minutes of the Militia Council, Report No. 13, August 1st, 1911, 14 p.

—————, Minutes of the Militia Council, Report No. 18, December 5 1911, 8 p.

—————, Minutes of the Militia Council, Report No. 9, April 4, 1912, 6 p.

Les Minutes du Conseil de la Milice contiennent les délibérations relatives à toutes les questions militaires courantes des trois services. Elles sont tirées à très peu d'exemplaires, n'ont aucune indication d'endroit, d'éditeur et de date, et sont gardées comme documents secrets pendant un certain nombre d'années.

—————, Report of the Militia Council, For the Fiscal Year Ending March 31st, 1907, 7-8 Edward VII, A. 1908, Ottawa, King's Most Excellent Majesty, 1907, viii-40 p.

—————, Report of the Militia Council, For the Fiscal Year Ending March 31st, 1908, 8-9 Edward VII, Sessional Paper No. 35, A. 1909, Ottawa, King's Most Excellent Majesty, 1909, viii-70. p.

—————, Report of the Militia Council, For the Fiscal Year Ending March 31st, 1909, 9-10 Edward VII, A. 1910, Sessional Paper No. 35, Ottawa, King's Most Excellent Majesty, 1909, viii-88 p.

—————, Report of the Militia Council, For the Fiscal Year Ending March 31st, 1910, 1 George V, Sessional Paper No. 35, A. 1911, Ottawa, King's Most Excellent Majesty, 1910, viii-120 p.

—————, Report of the Militia Council, For the Fiscal Year Ending March 31st, 1911, 2 George V, Sessional Paper No. 35, A. 1912, Ottawa, King's Most Excellent Majesty, 1911, viii-96 p.

—————, Report of the Militia Council, For the Fiscal Year Ending March 31st, 1913, 4 George V, Sessional Paper No. 35, A. 1914, Ottawa, King's Most Excellent Majesty, 1913, viii-142 p.

Les rapports du Conseil de la Milice renforment les données historiques et statistiques de l'armée, de la marine et de l'aviation pour chaque année financière. Chacun des officiers supérieurs, pour chaque service, y fait paraître un rapport général.

Canada, Department of National Defence, Report of the Department of National Defence, For the Fiscal Year ending March 31, 1940, Ottawa, King's Most Excellent Majesty, 1940, 114 p.

————, Report of the Department of National Defence, For the Fiscal Year Ending March 31, 1941, Ottawa, King's Most Excellent Majesty, 1941, 40 p.

————, Report of the Department of National Defence, For the Fiscal Year Ending March 31, 1942, Ottawa, King's Most Excellent Majesty, 1942, 48 p.

————, Report of the Department of National Defence, For the Fiscal Year Ending March 31, 1943, Ottawa, King's Most Excellent Majesty, 1943, 58 p.

————, Report of the Department of National Defence, For the Fiscal Year Ending March 31, 1944, Ottawa, King's Most Excellent Majesty, 1944, 74 p.

————, Report of the Department of National Defence, For the Fiscal Year Ending March 31, 1945, Ottawa, King's Most Excellent Majesty, 1945, 96 p.

————, Report of the Department of National Defence, For the Fiscal Year Ending March 31, 1946, Ottawa, King's Most Excellent Majesty, 1946, 88 p.

————, Report of the Department of National Defence, For the Fiscal Year Ending March 31, 1947, Ottawa, King's Most Excellent Majesty, 1947, 84 p.

————, Report of the Department of National Defence, For the Fiscal Year Ending March 31, 1948, Ottawa, King's Most Excellent Majesty, 1948, 64 p.

————, Report of the Department of National Defence, For the Fiscal Year Ending March 31, 1949, Ottawa, King's Most Excellent Majesty, 1949, 112 p.

Les rapports du Ministère de la Défense nationale sont construits sous les mêmes items que ceux du Conseil de la Milice.

Canada, The Committee of the Privy Council, Arrêté-en-conseil P. C. 706, le 22 avril 1924.

————, Arrêté-en-conseil P. C. 935, le 19 juin 1925.

————, Arrêté-en-conseil P. C. 3486, le 7 novembre 1939.

————, Arrêté-en-conseil P. C. 1042, le 19 mars 1940.

————, Arrêté-en-conseil P. C. 39/6885, le 26 novembre 1940.

————, Arrêté-en-conseil P. C. 2983, le 13 mai 1942.

————, Arrêté-en-conseil P. C. 42/4433, le 30 octobre 1947.

—————, Arrêté-en-conseil P. C. 200/1666, le 17 avril 1949.
Les arrêtés-en-conseil précités sont l'approbation par le Gouverneur-Général de propositions militaires émanant du Ministère de la Défense nationale.

Canada, The Committee of the Privy Council, Draft No. 25 for General Orders, arrêté-en-conseil P. C. 1214, le 16 mai 1922.
Il s'agit de l'approbation d'un plan militaire par le Comité du Conseil Privé.

N.C.C.U., First Conference of Canadian Universities, (sans endroit), (rapport dactylographié), 1911, 8 p.

—————, Second Conference of Canadian Universities, Held in Toronto University, Toronto, June 1, 1915, (sans endroit), (sans éditeur), (sans date), 8 p.

—————, Third Conference of Canadian Universities, Held in McGill University, Montréal, May 22, 23, 1916, (sans endroit), (sans éditeur), (sans date), 22 p.

—————, Fifth Conference of Canadian Universities, Held in Ottawa, May 23rd, 1918, 18 p.

—————, Sixth Conference of Canadian Universities, Held in Ottawa, May 23rd, 1919, 24 p.

—————, Seventh Conference of Canadian Universities, Held at Laval University, Quebec, May 17th and 18th, 1920, 32 p.

—————, Eighteenth National Conference of Canadian Universities, Held at McGill University, Montreal, Quebec, May 29-30, 1939, 116 p.

—————, Nineteenth National Conference of Canadian Universities, Held at University of Toronto, Toronto, Ontario, June 9-11, 1942, 142 p.

—————, National Conference of Canadian Universities, Twentieth Meeting Held at McMaster University, Hamilton, Ontario, June 12th-14th, 1944, 76 p.

—————, National Conference of Canadian Universities, Twenty-Second Meeting, Held at University of Toronto, May 27th-29th, 1946, 102 p.

—————, National Conference of Canadian Universities, Twenty-Third Meeting, Held at McGill University, May 22nd-24th, 1947, 88 p.

—————, National Conference of Canadian Universities, Twenty-Fourth Meeting, Held at University of British Columbia, June 10th-12th, 1948, 56 p.

Ces brochures contiennent les minutes de l'Association nationale des Universités canadiennes, les discussions, les propositions et les décisions de l'Assemblée, les comptes rendus des comités et les conférences des orateurs.

SOMMAIRE DE

RELATIONS DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES UNIVERSITÉS CANADIENNES AVEC LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL AU SUJET DE L'ÉDUCATION MILITAIRE DES OFFICIERS DANS LES UNIVERSITÉS CANADIENNES, DE 1911 A 1949¹

L'histoire de l'éducation au Canada serait incomplète, semble-t-il, si elle ne comportait l'histoire de l'éducation militaire des officiers dans les universités.

Ce rapport permet de parcourir rapidement l'historique de cette éducation spéciale depuis ses origines jusqu'à sa réalisation complète.

Dans un travail aussi restreint il aurait été impossible de décrire ce mouvement pour toutes les universités canadiennes qui s'y sont intéressées. Ce rapport est limité à l'organisation, à l'administration et au financement de cette éducation dans son ensemble.

L'Association nationale des Universités canadiennes (National Conference of Canadian Universities) ayant été l'agent négociateur entre les Universités et la Défense nationale à ce sujet, c'est dans les minutes de cette association et celles du Comité de la Défense nationale que la plupart des informations ont été puisées.

Le rapport est partagé en quatre chapitres dont le contenu est déjà révélé par les titres : Antécédents historiques ; La formation des officiers pour l'armée, de 1911 à 1942 ; La formation des officiers pour l'armée et l'aviation, de 1942 à 1946 ; La formation des officiers pour l'armée, l'aviation et la marine, de 1946 à 1949.

1. Antonio Le Sieur, thèse de maîtrise ès arts présentée à l'École de Psychologie et d'Éducation de l'Université d'Ottawa, 1958, x-105 p.

RELATIONS DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES UNIVERSITÉS CANADIENNES AVEC LE
GOUVERNEMENT FÉDÉRAL AU SUJET DE L'ÉDUCATION MILITAIRE DES OFFICIERS DANS
LES UNIVERSITÉS CANADIENNES, DE 1911 A 1949

Les antécédents historiques décrivent l'ensemble du mouvement de l'entraînement militaire aux abords de 1910. L'année 1911 ayant été celle du premier meeting de l'Association nationale des Universités canadiennes, c'est par elle que s'ouvre le second chapitre qui relate avec les deux suivants, l'histoire des relations de l'Association nationale des Universités canadiennes avec le Gouvernement fédéral au sujet de l'éducation militaire des officiers dans les universités.

Le dernier chapitre se termine au 31 mars 1949, date où les programmes et les règlements de l'entraînement militaire des officiers dans les universités sont définitivement adoptés et appliqués pour les trois services : l'armée, l'aviation et la marine.

Ce rapport aura peut-être apporté quelque chose d'inédit et de substantiel à l'histoire de l'éducation au Canada et plus précisément à celle de l'éducation militaire dans les universités canadiennes.